

Projet de Territoire Val de Drôme en Biovallée

Version finale - mai 2022

NEW DEAL

SAS au capital de 200 000 euros
4, place Vaucanson ■ 38000 Grenoble

Contact Didier Locatelli
06 12 45 60 62
didier.locatelli@new-deal.fr





Avertissement

Ce document propose une synthèse de la réflexion des élus débutée en mars 2021 et achevée en avril 2022. Le Projet de Territoire vise à définir une vision de ce que doit être l'évolution du territoire et met en lumière un certain nombre d'enjeux dont il doit se saisir prioritairement au regard de ce qu'est la trajectoire actuelle du territoire.

Il a l'ambition de constituer un véritable projet de tout le territoire et pas uniquement un projet communautaire et a vocation à être approprié et mis en œuvre autant par les communes que par l'intercommunalité.

Il n'a pas vocation à être un support figé et est susceptible d'évoluer en fonction des potentiels nouveaux enjeux auxquels le territoire pourrait être confronté.



Plan du document

- Les **différentes étapes** d'élaboration du Projet de Territoire
- Les **principaux enseignements** du portrait territorial et de la phase d'écoute auprès des élus et des habitants
- Ce qui ressort des ateliers sur **la vision et les enjeux**
- Les **ambitions**, les **enjeux** et les **orientations** structurant le Projet de Territoire

4

5

26

29



Les différentes étapes d'élaboration du Projet de Territoire

Etat des lieux et écoute des parties prenantes

Comment **fonctionne** le territoire ?

Quelles sont les **stratégies et politiques** en place ?

Comment **les habitants et les élus** vivent-ils le territoire ?

Vision

Comment les élus souhaitent-ils voir **évoluer le territoire** ?

Diagnostic

Quels sont les **écarts entre la trajectoire souhaitée et la trajectoire réelle** ?

Enjeux

De **quels enjeux** le territoire doit-il se saisir en **priorité** pour que sa trajectoire réelle soit conforme à la trajectoire souhaitée ?

Politiques publiques

Quelles **politiques, quelles actions, quels projets** sont susceptibles d'orienter la trajectoire du territoire dans le sens voulu ?

Ressources

Comment organiser **une allocation des ressources** (humaines, financières...) du territoire cohérente avec les enjeux et les priorités définies par le projet ?



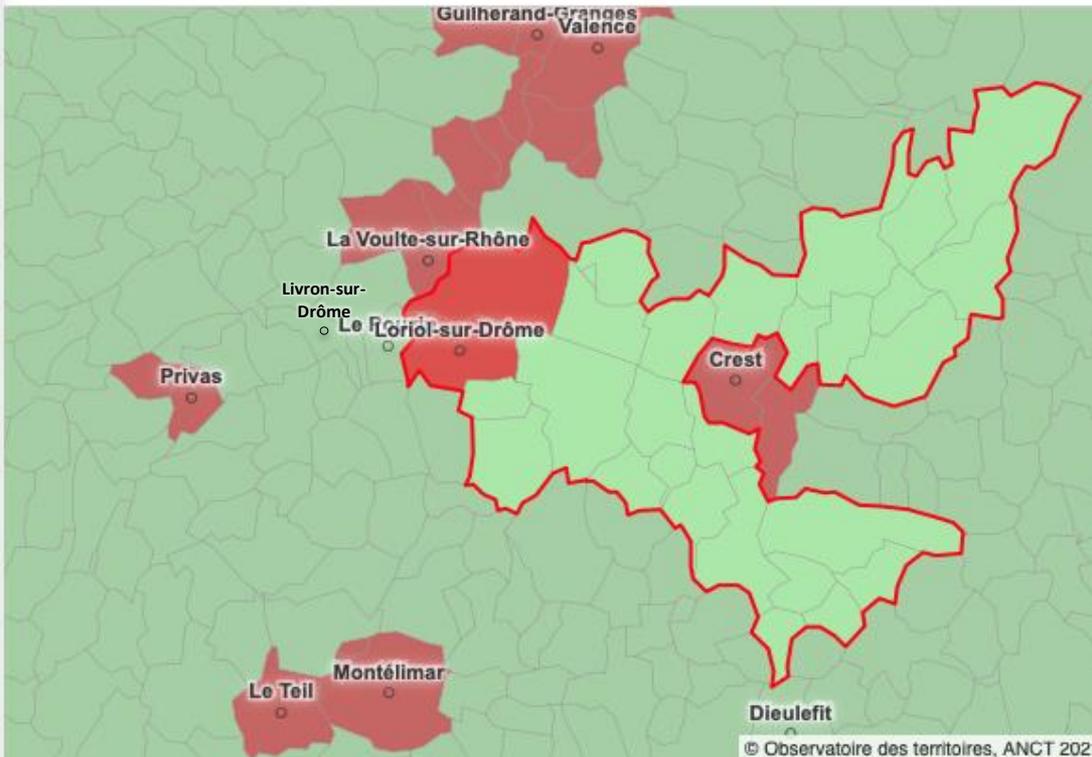
Les **principaux enseignements**
du portrait territorial
et de la phase d'écoute
auprès des élus et des habitants



Le portrait territorial

- Un territoire à dominante rurale...

1 Typologie urbain / rural



La typologie urbain/rural est construite à partir de la grille communale de densité

- 2 communes sont classées dans les **espaces à dominante urbaine** (espaces denses ou densité intermédiaire)
- 27 communes sont classées dans les **espaces à dominante rurale** (espaces peu denses ou très peu denses)

CC du Val de Drôme en Biovallée >
29 communes (2021)

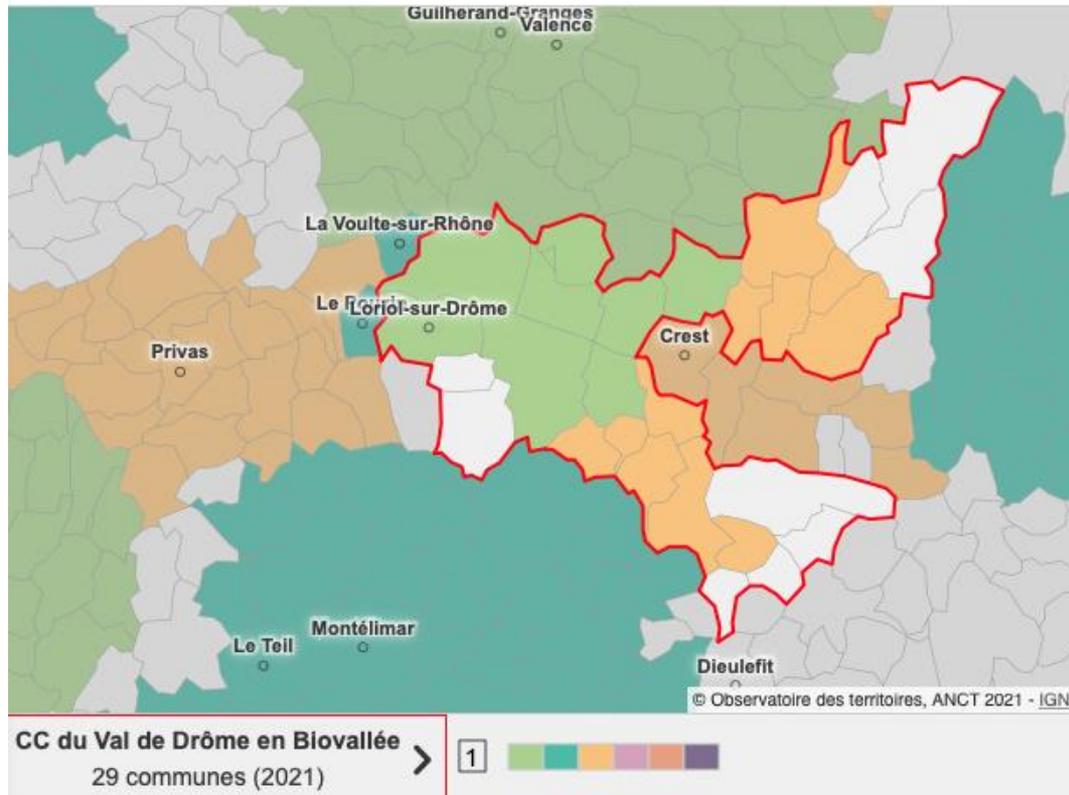
■ Espaces à dominante urbaine (4 193)
■ Espaces à dominante rurale (30 772)



Le portrait territorial

- Un territoire à dominante rurale...
- ... mais fortement influencé par des villes extérieures au périmètre communautaire...

1 Périmètre des aires d'attraction des villes 2020



L'aire d'attraction d'une ville définit l'étendue de l'influence d'un pôle de population et d'emploi sur les communes environnantes

- 9 communes sont dans le périmètre de l'aire d'attraction de **VALENCE**
- 11 communes sont dans le périmètre de l'aire d'attraction de **CREST**
- 9 communes sont **en-dehors** du périmètre d'attraction d'une ville

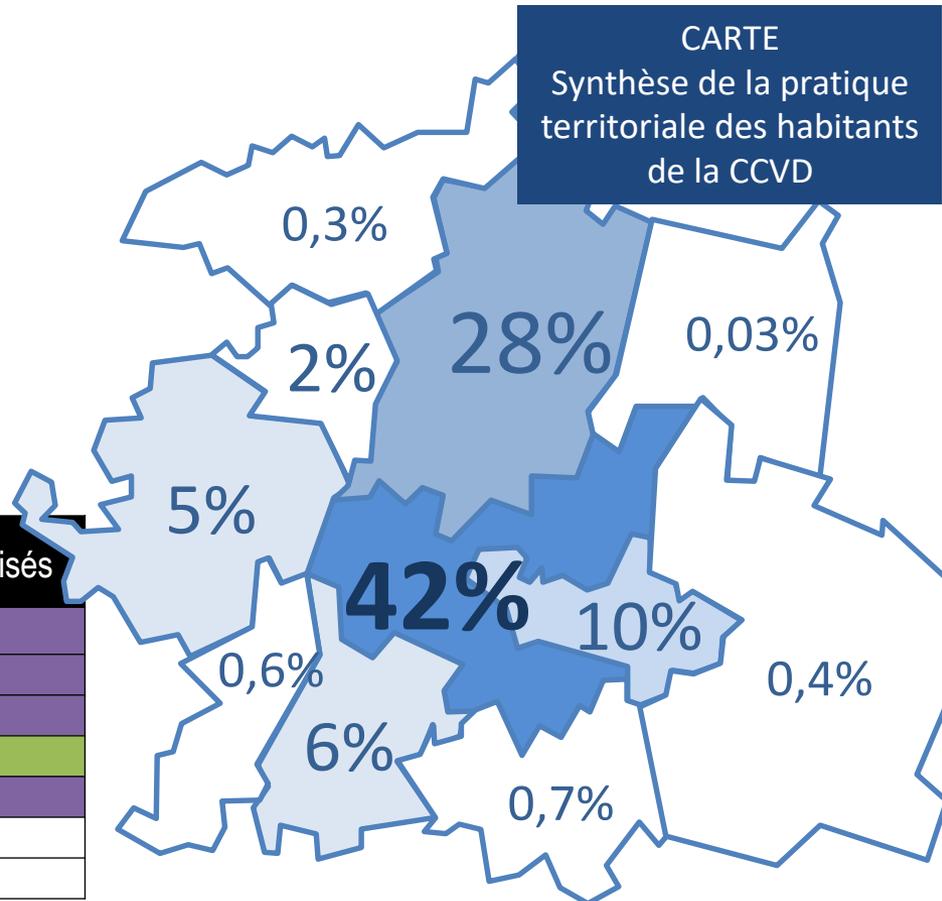


Le portrait territorial

- Un territoire à dominante rurale...
- ... mais fortement influencé par des villes extérieures au périmètre communautaire...
- ... **et notamment Valence.**

Travail/études	Courses alimentaires	Achats d'équipements
Valence : 28%	Loriol : 49%	Valence : 63%
Crest : 14%	Crest 31%	Crest : 25%
Montélimar : 3%	Livron : 21%	Loril : 22%
Livron : 12%	Valence : 10%	Livron : 8%
Loriol : 11%	Saulce : 9%	
Alex : 4%	Grâne : 3%	
Grâne : 3%		

Loisirs	Sport	Santé du quotidien	Soins spécialisés
Valence : 55%	Loriol : 39%	Livron : 25%	Valence 78%
Crest : 37%	Livron : 21%	Loriol : 22%	Crest : 24%
Loriol : 21%	Crest : 19%	Crest : 14%	Montélimar : 19%
Montélimar : 18%	Valence : 9%	Grâne : 10%	Livron : 14%
Livron : 10%	Montélimar : 4%	Alex : 8%	Guilherand : 6%
		Montoisson : 8%	

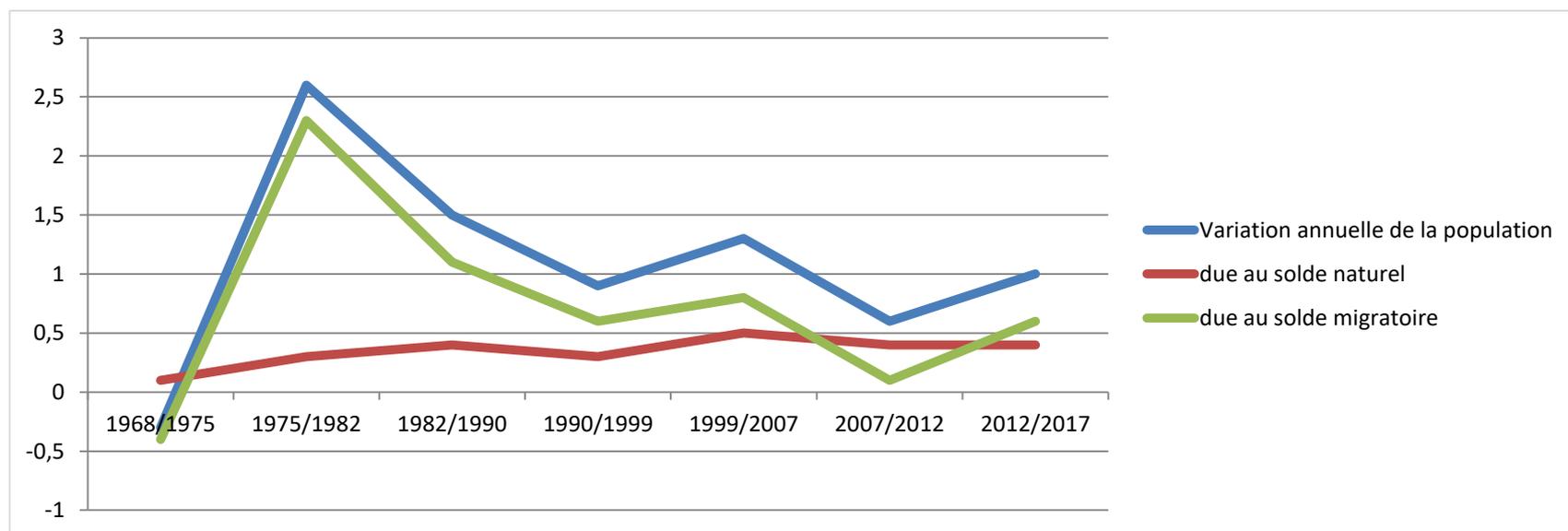




Le portrait territorial

- Une évolution soutenue de la population...

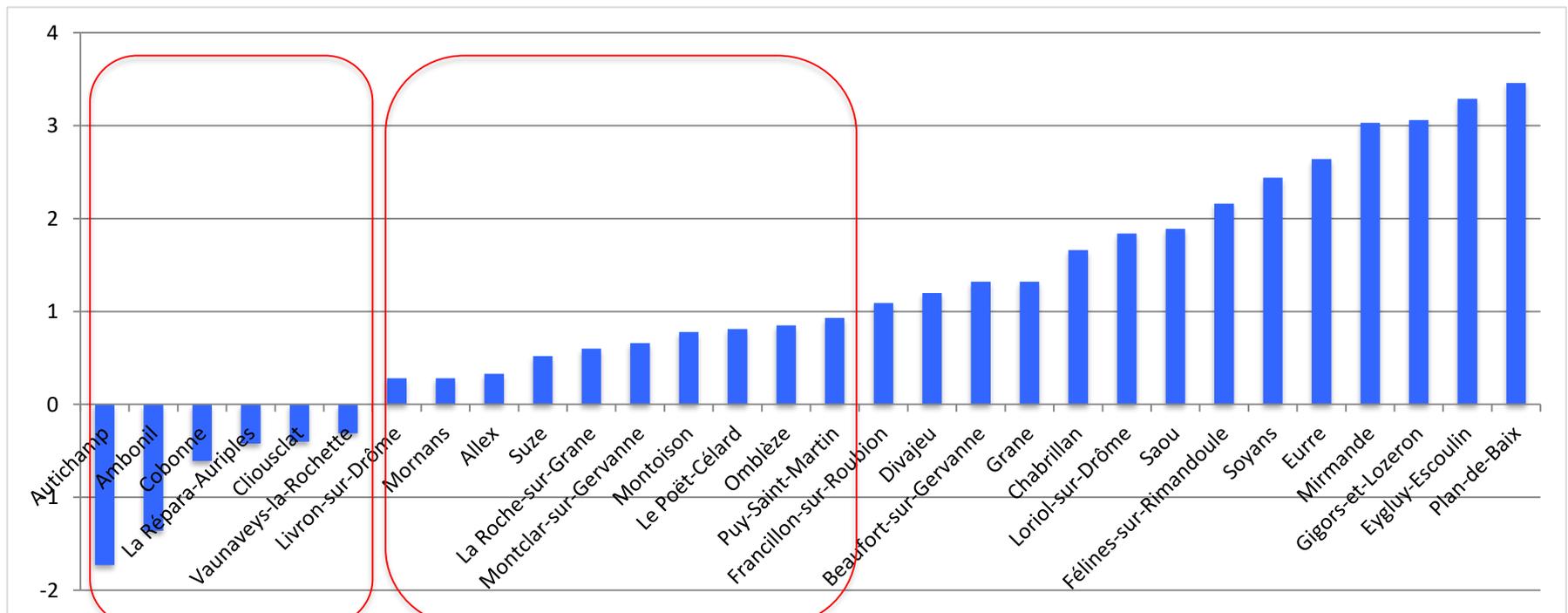
	1968/1975	1975/1982	1982/1990	1990/1999	1999/2007	2007/2012	2012/2017
CC Val de Drôme	-0,3	2,6	1,5	0,9	1,3	0,6	1
Département	0,8	1,1	0,8	0,6	1	0,7	0,8
Région	0,9	0,5	0,6	0,5	0,8	0,8	0,6
France	0,8	0,5	0,5	0,4	0,7	0,5	0,4





Le portrait territorial

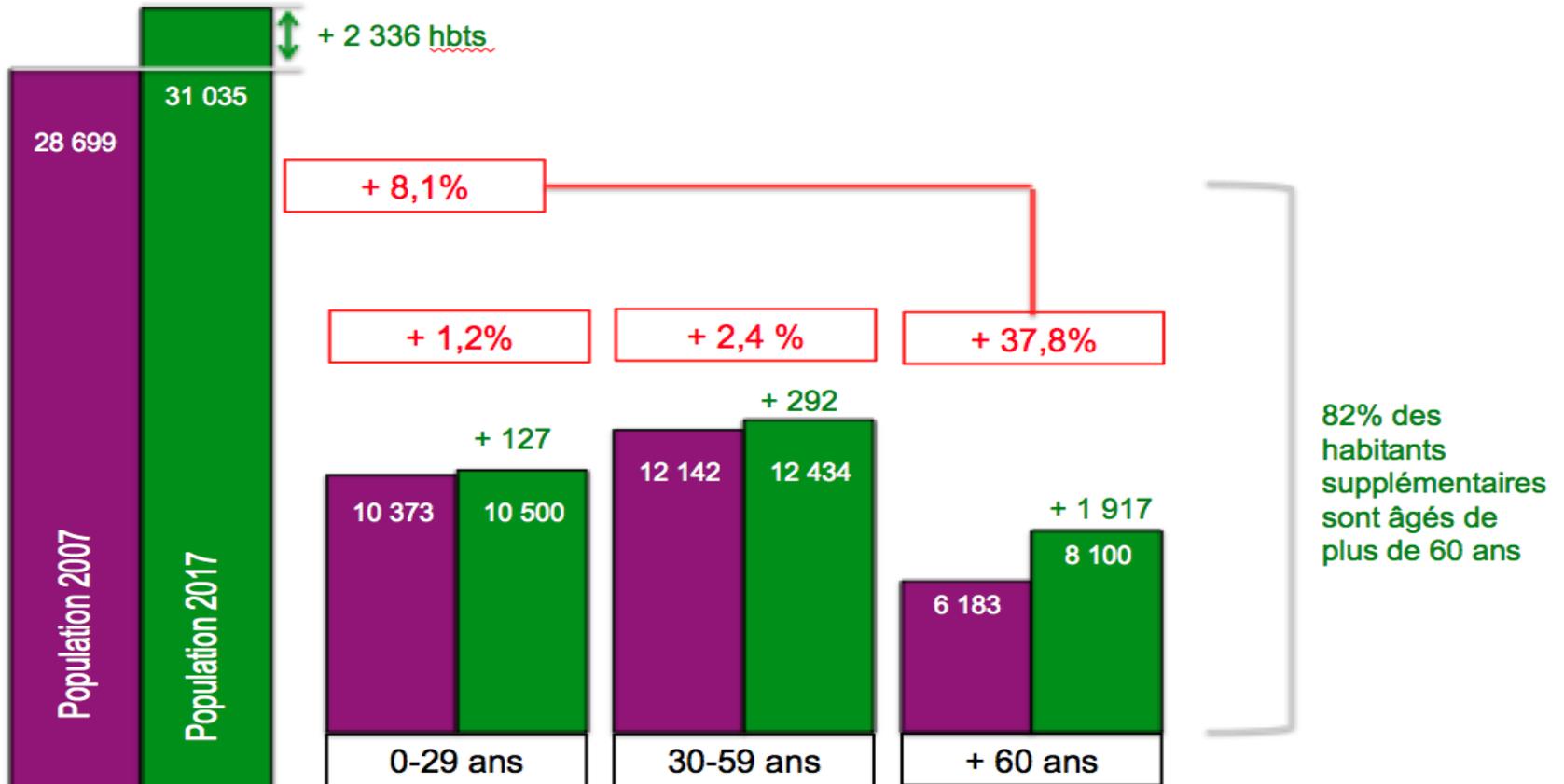
- Une évolution soutenue de la population...
- ... mais inégalement répartie dans le territoire...





Le portrait territorial

- Une évolution soutenue de la population...
- ... mais inégalement répartie dans le territoire...
- ... **et qui n'empêche pas le vieillissement**

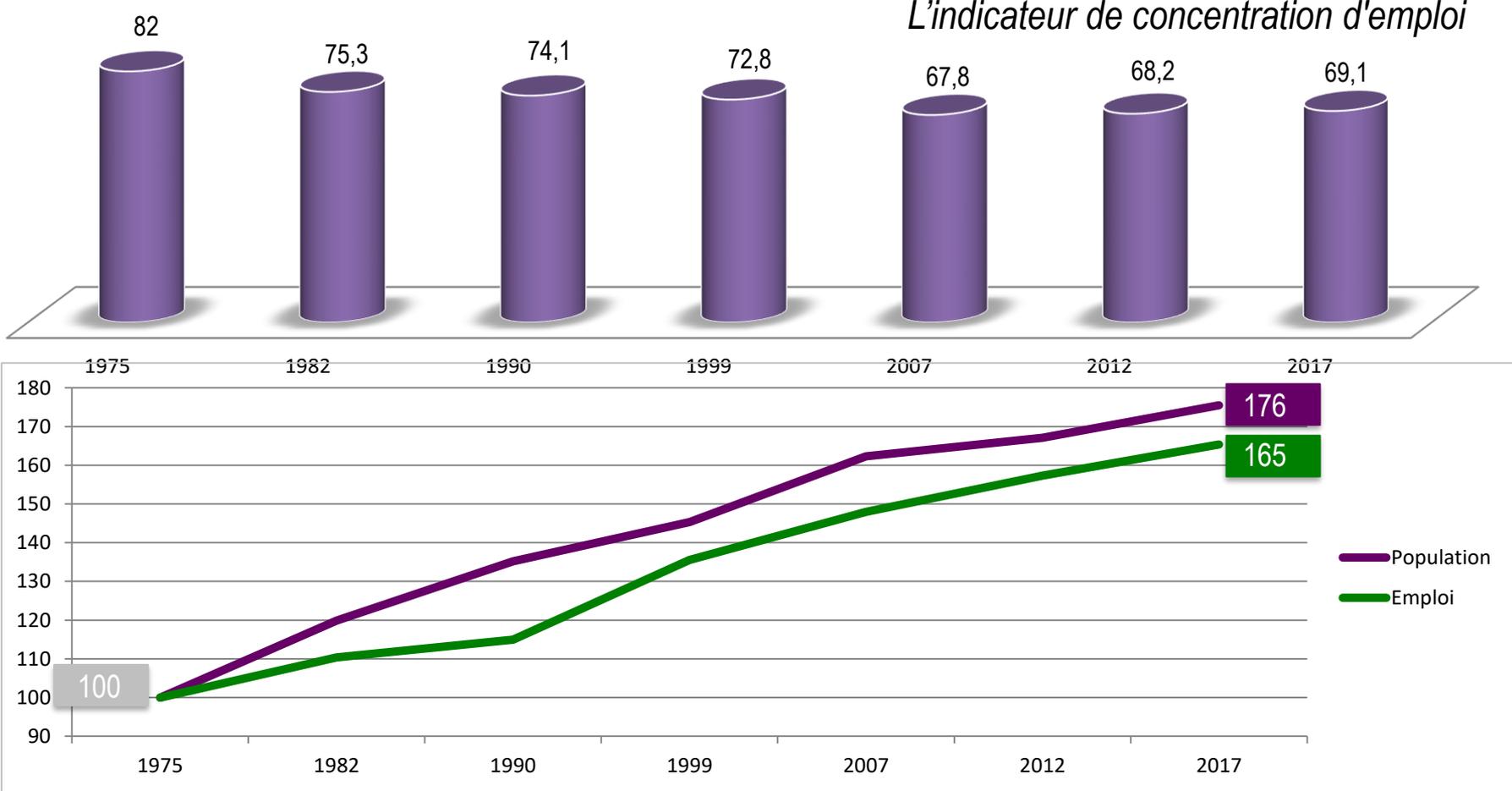




Le portrait territorial

- Un territoire en déficit d'emploi

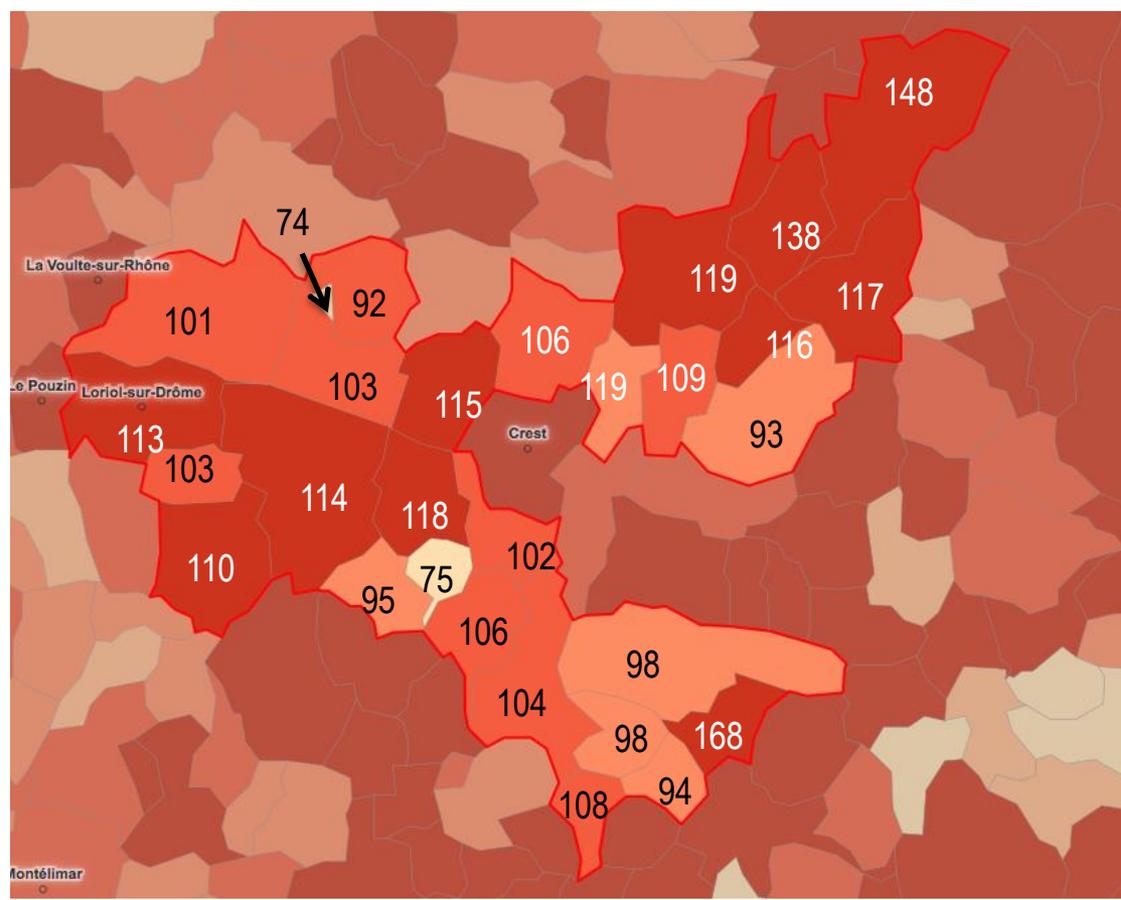
L'indicateur de concentration d'emploi





Le portrait territorial

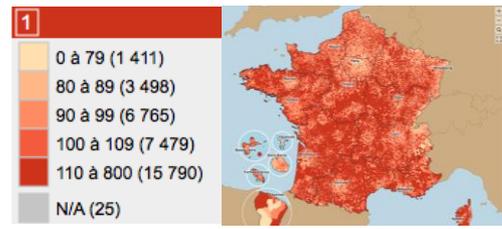
- Un territoire en déficit d'emploi
- **Davantage d'inactifs que d'actifs**



L'indice de dépendance économique est le rapport entre la population des jeunes (moins de 20 ans) et la population des personnes âgées (+ de 60 ans) par rapport à la population en âge de travailler (20 à 59 ans).

Il est jugé défavorable lorsqu'il est supérieur à 100 ce qui signifie qu'il y a plus de personnes potentiellement inactives que de personnes potentiellement en âge de travailler.

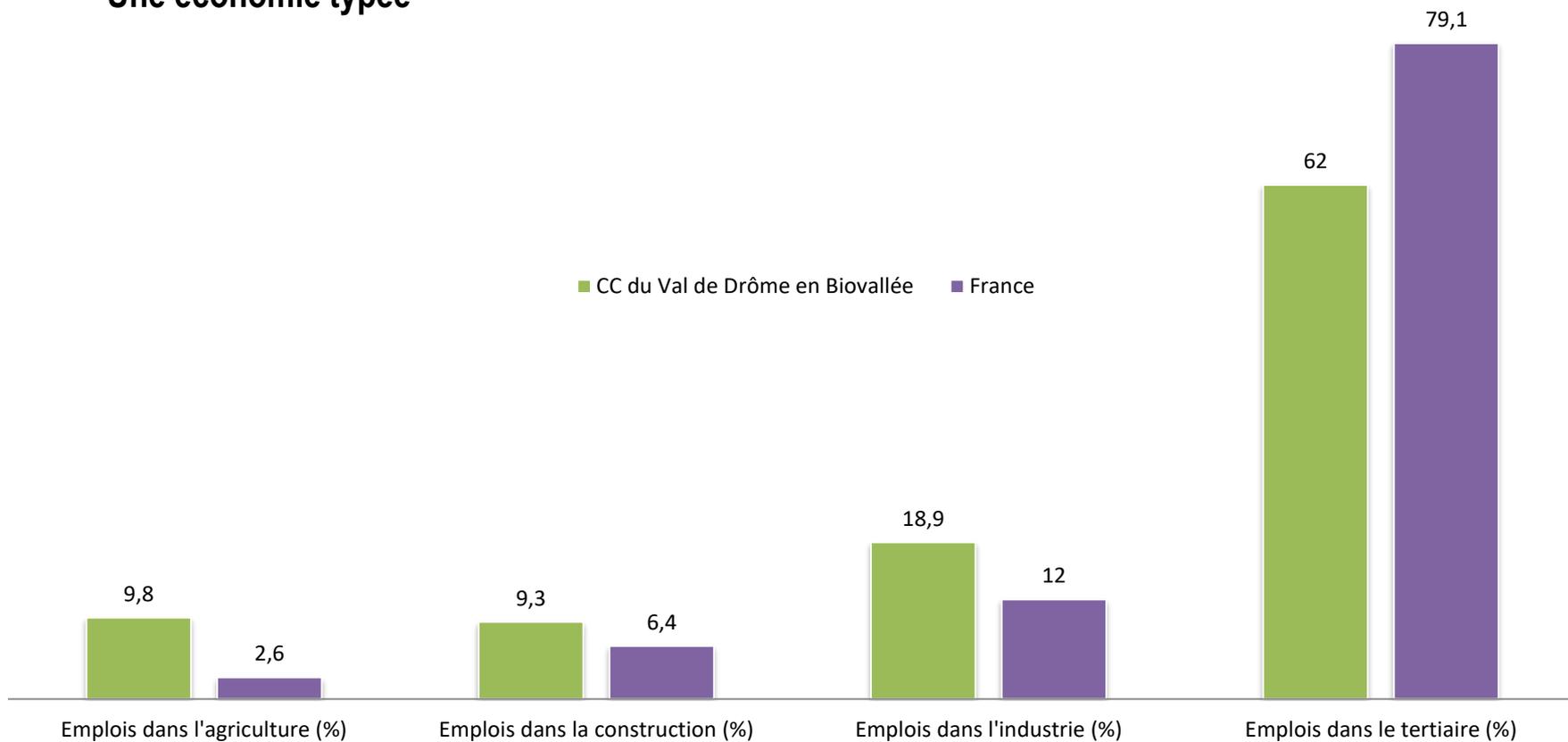
La moyenne nationale est de 100
La moyenne du territoire est de 108





Le portrait territorial

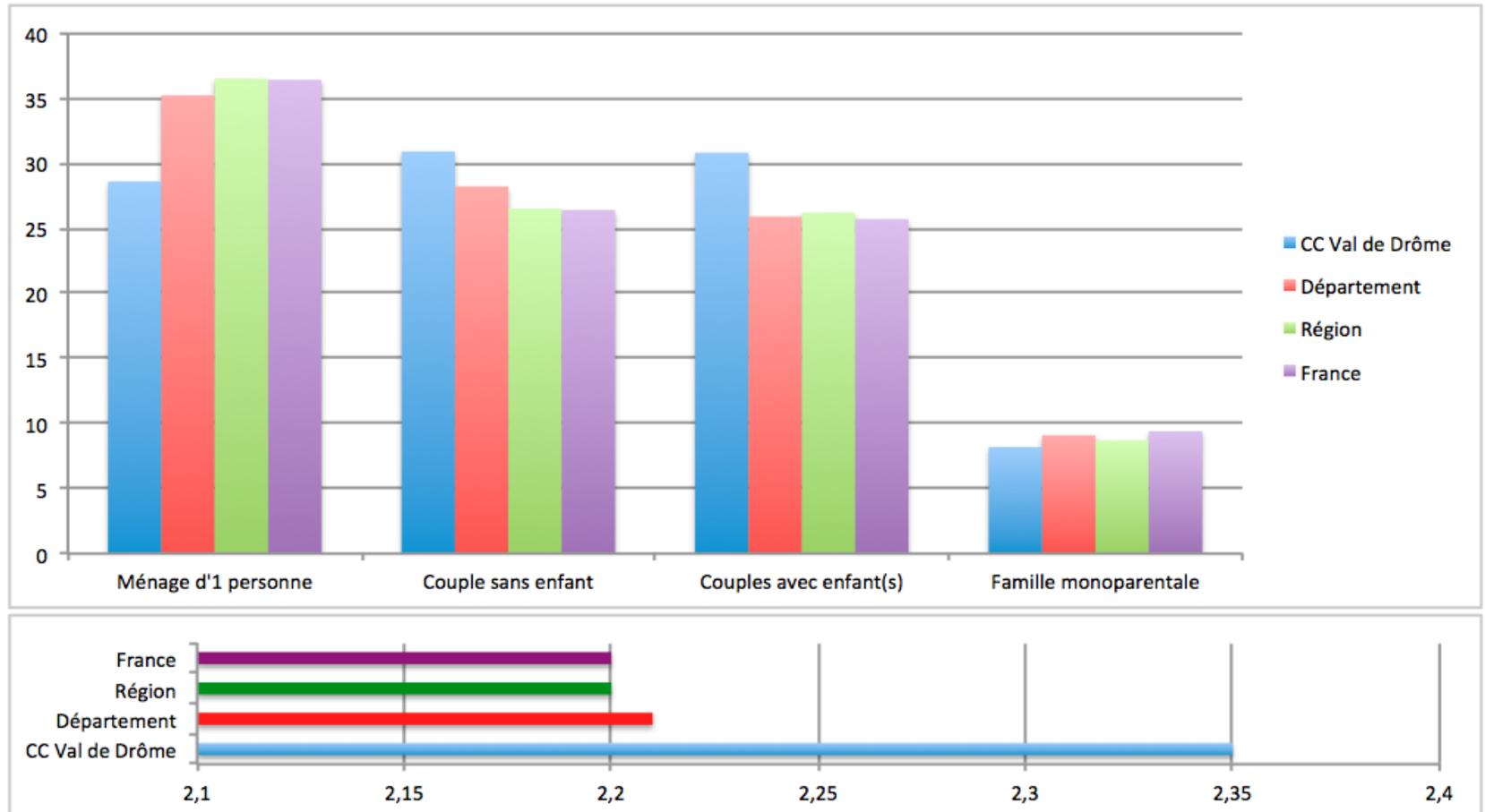
- Un territoire en déficit d'emploi
- Davantage d'inactifs que d'actifs
- **Une économie typée**





Le portrait territorial

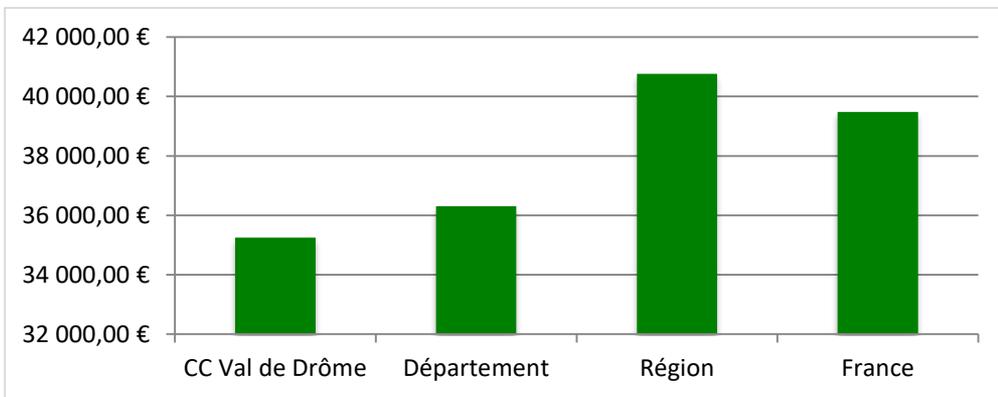
- Une population familiale





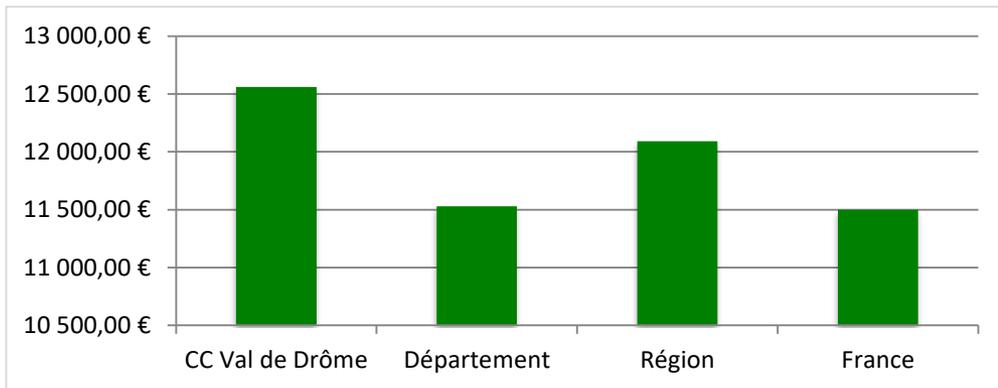
Le portrait territorial

- Une population familiale
- **Socialement homogène**

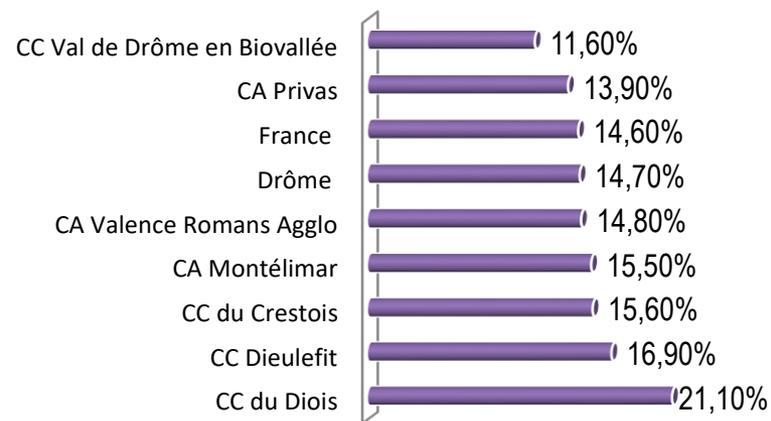


Médiane du revenu disponible UC

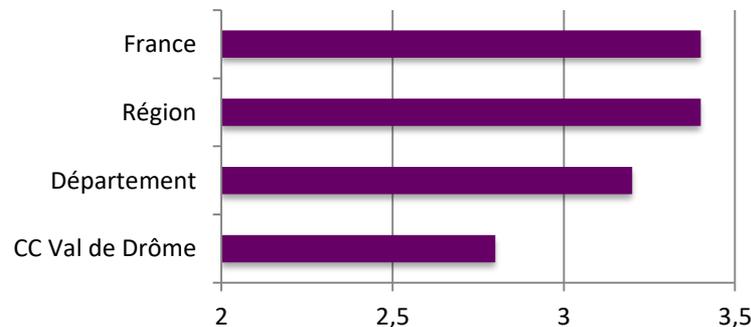
21 520 € 21 100 € 22 480 € 21 730 €



Taux de pauvreté



Rapport interdécile

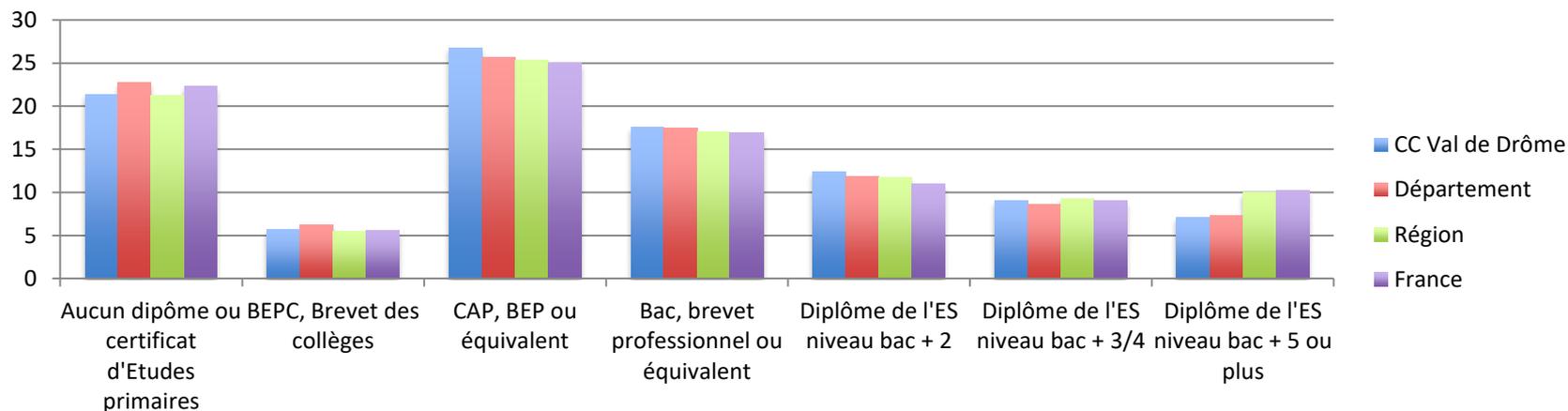




Le portrait territorial

- Une population familiale
- Socialement homogène
- **Et plutôt bien formée**

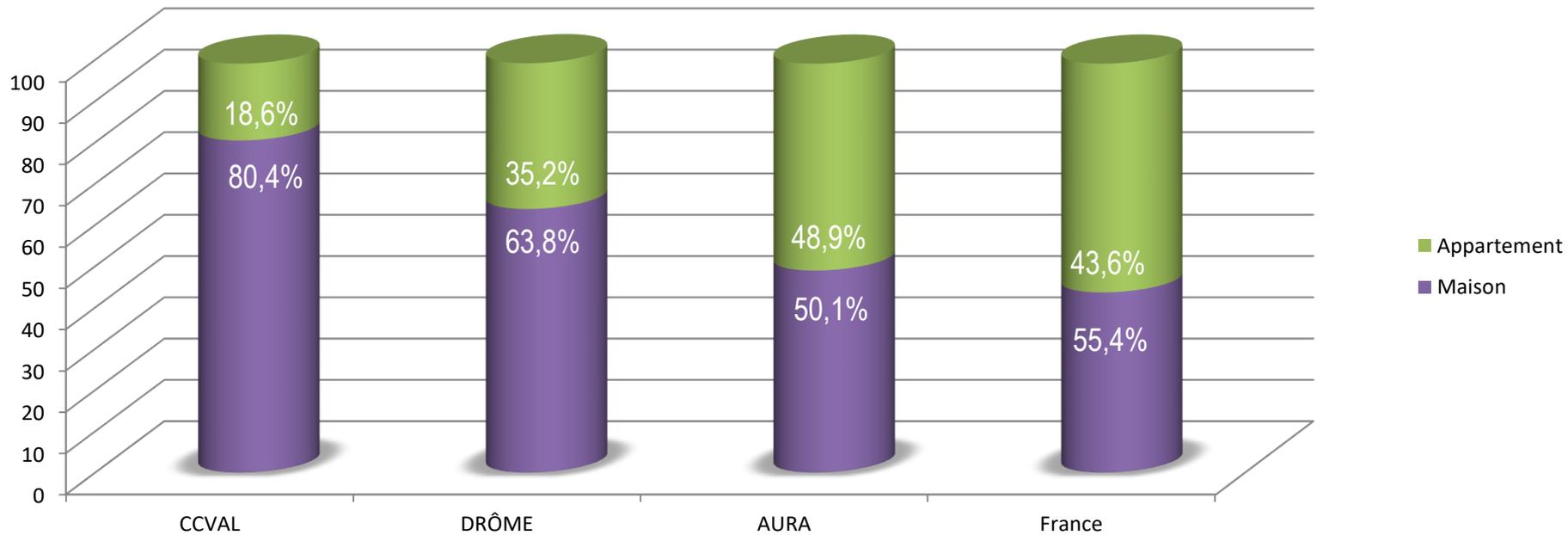
	CC Val de Drôme	Département	Région	France
Aucun diplôme ou Certificat d'études primaires	21,4	22,7	21,2	22,3
BEPC, Brevet des collèges	5,7	6,2	5,5	5,6
CAP, BEP ou équivalent	26,8	25,7	25,3	25
Bac, Brevet professionnel ou équivalent	17,6	17,5	17	16,9
Diplôme de l'ES niveau bac + 2	12,4	11,9	11,7	11
Diplôme de l'ES niveau bac + 3/4	9	8,6	9,3	9
Diplôme de l'ES niveau bac + 5 ou plus	7,1	7,3	10	10,2





Le portrait territorial

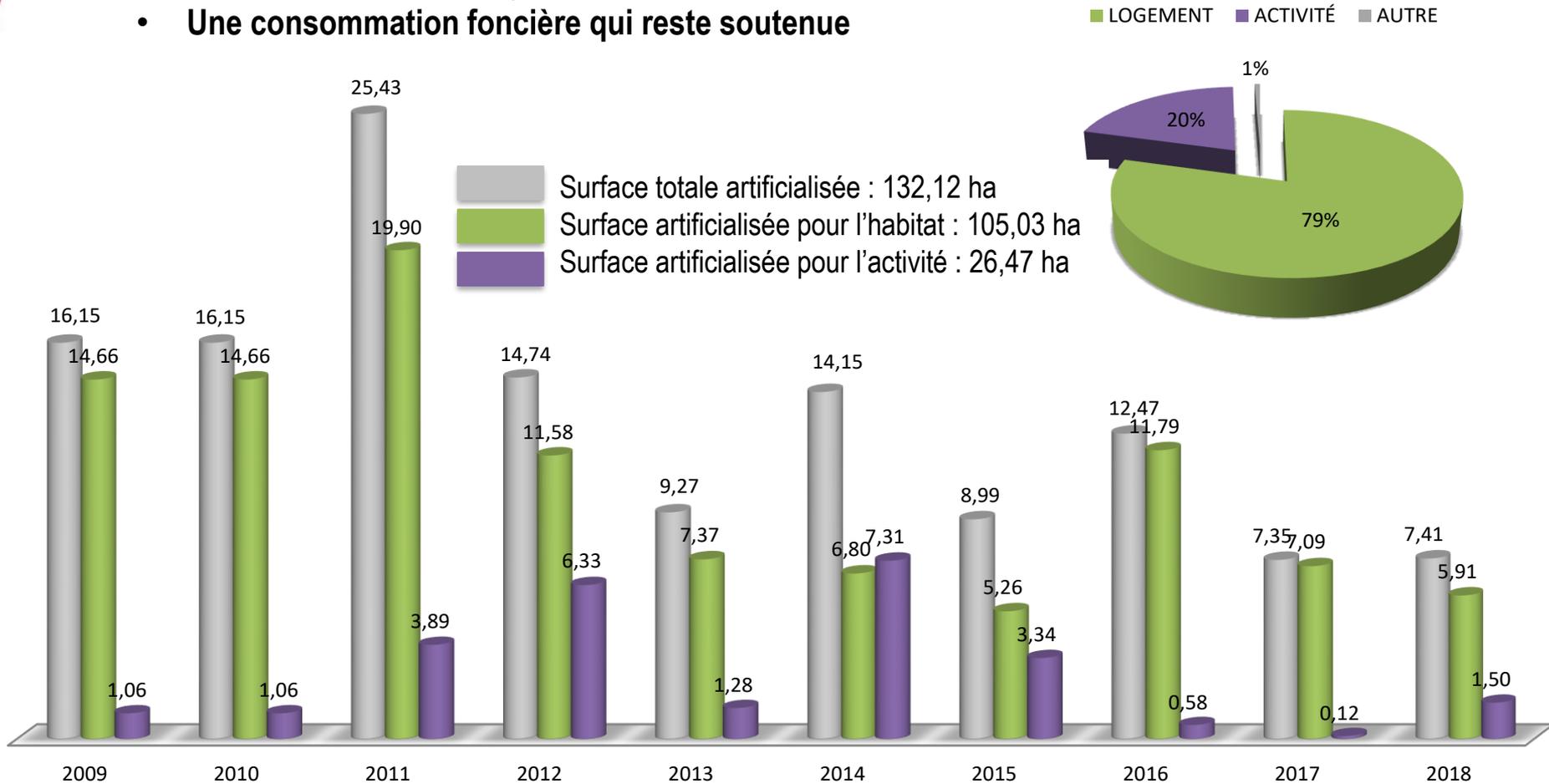
- Une prédominance du logement individuel





Le portrait territorial

- Une prédominance du logement individuel
- Une consommation foncière qui reste soutenue

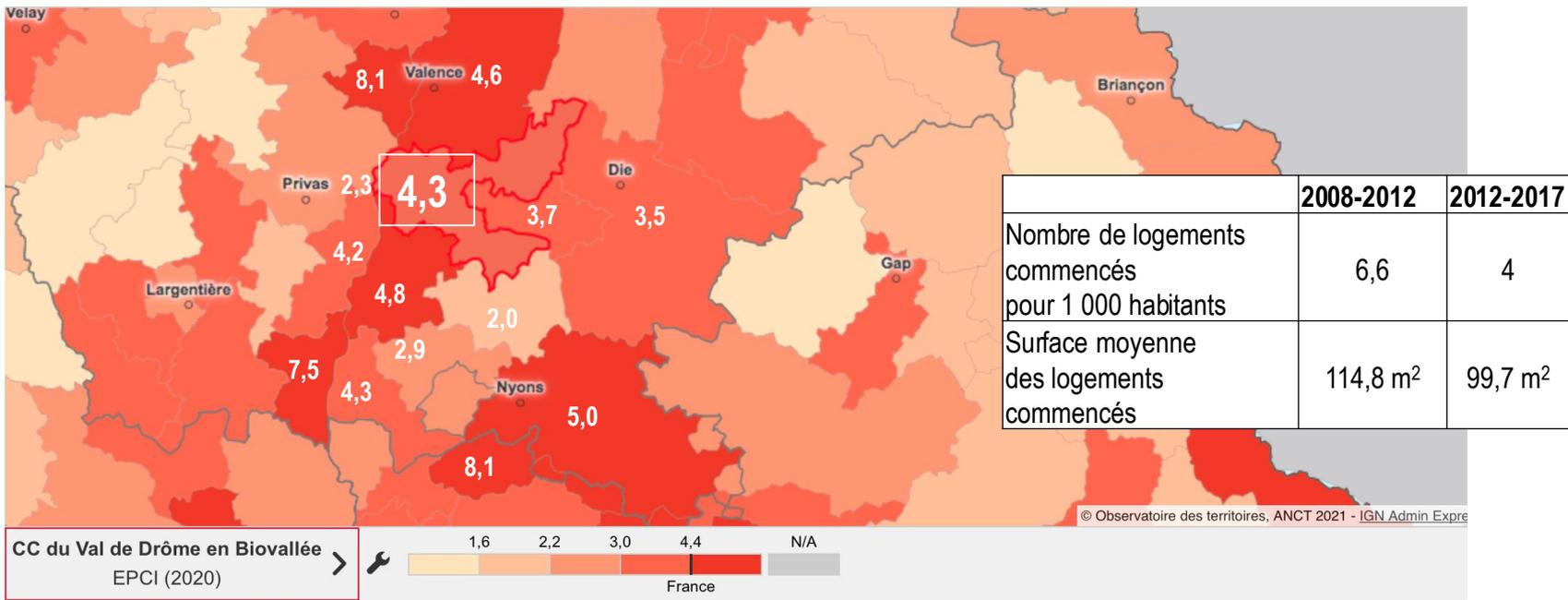




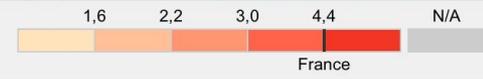
Le portrait territorial

- Une prédominance du logement individuel
- Une consommation foncière qui reste soutenue
- **Des tensions sur le logement qui apparaissent**

1 Nombre de demandes (en cours) de logements sociaux pour une attribution (demandes en cours pour une attribution) 2018



CC du Val de Drôme en Biovallée
EPCI (2020)

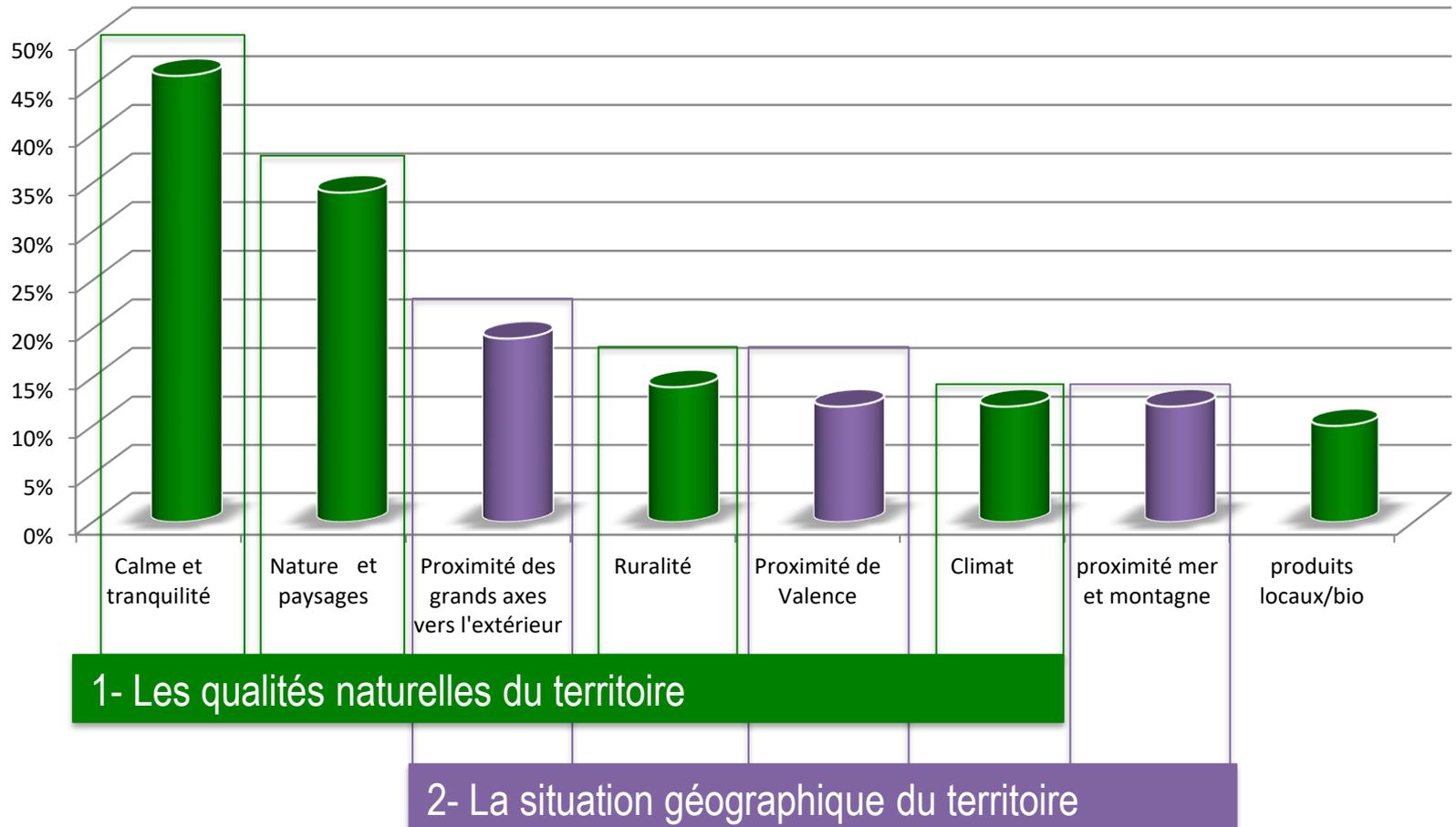


[Explorer ce contenu dans un nouvel onglet](#)



L'enquête auprès de la population

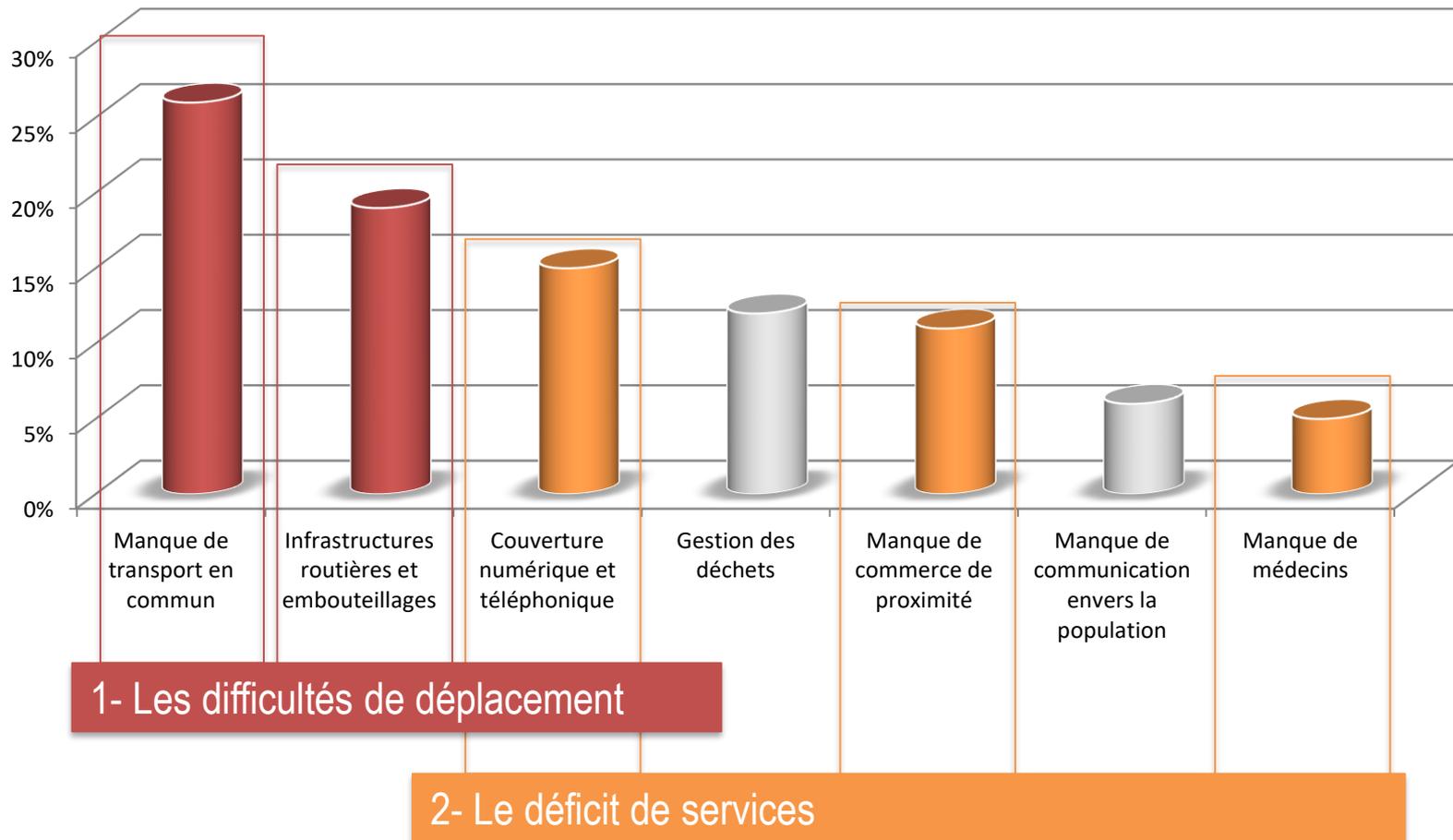
Les atouts du territoire





L'enquête auprès de la population

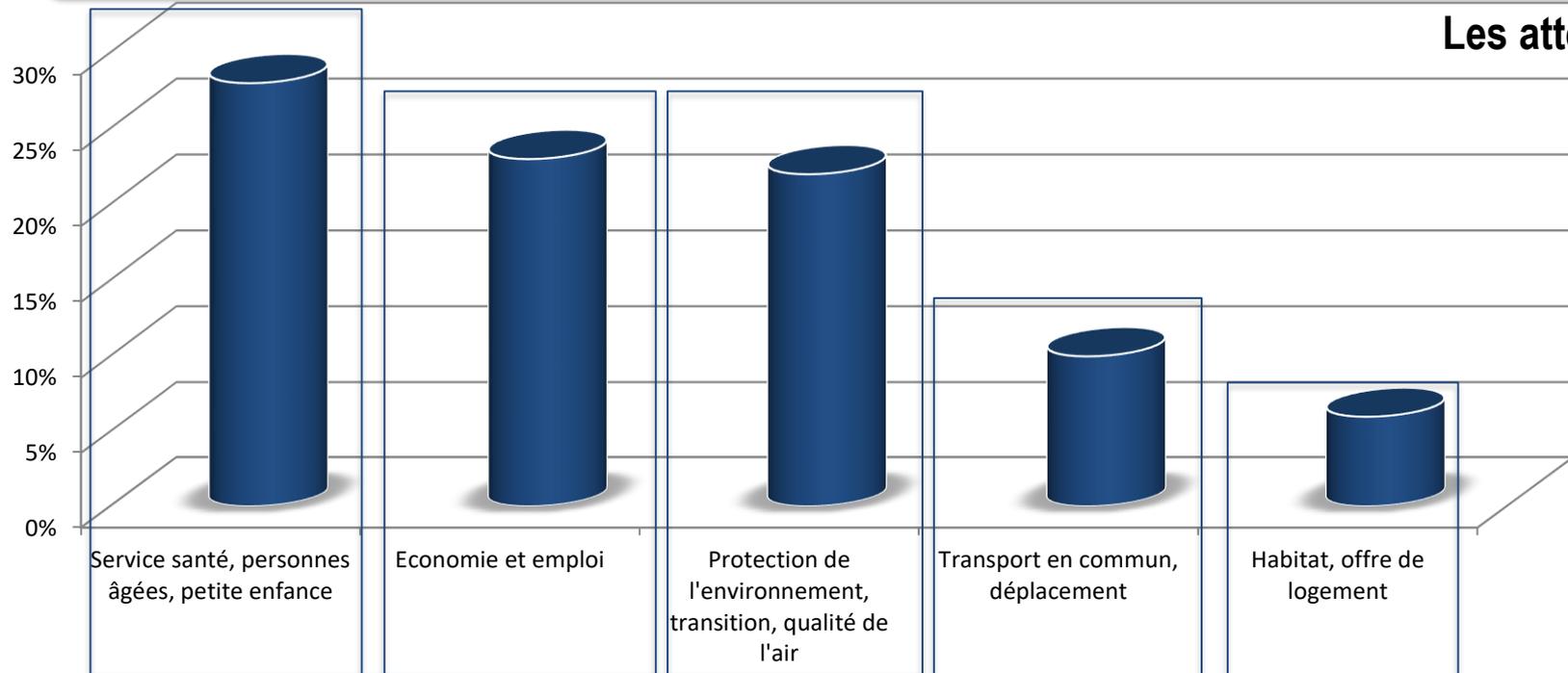
Les faiblesses du territoire





L'enquête auprès de la population

Les attentes



1- Le développement des services

2- Le développement de l'emploi

3- La protection de l'environnement

4- L'amélioration de la mobilité

5- Le développement de l'habitat



L'écoute auprès des élus

La vision de l'intercommunalité

L'intercommunalité, un **outil fortement approprié par les élus... moins par la population**

L'intercommunalité : faire à plusieurs ce que l'on n'est plus en capacité de faire seul

Une dualité entre les grosses et petites communes, entre **urbain et rural ?**

Un périmètre discutable mais une grande capacité à **travailler avec les territoires voisins**

Une administration **compétente** et une gouvernance **performante mais concentrée**

Un débat sur le **périmètre qui est loin d'être épuisé**

La vision du territoire

Une **histoire commune** qui a façonné le territoire...

... mais deux **identités complémentaires**

La Biovallée, véritable **fil rouge du développement du territoire...**

Une **attractivité qui peut finir par altérer les qualités** du territoire

Un **périmètre incohérent** et des fractures récentes



L'écoute auprès des élus

La vision des enjeux du territoire

Des éléments identitaires forts sur lesquels construire le Projet de Territoire : **la vallée de la Drôme et la Biovallée**

Un enjeu transversal qui doit irriguer l'ensemble du projet : **l'équilibre entre développement et préservation**

L'habitat :
répondre
à la demande
et diversifier l'offre

L'agriculture : au
cœur de l'ensemble
des enjeux
auxquels doit
répondre le territoire

Le tourisme :
un modèle
qui commence
à faire débat

La mobilité : un
challenge à relever
pour prétendre être
un véritable
éco-territoire

**Numérique
et formation :**
2 enjeux
pour l'attractivité
économique
du territoire

Renforcer l'appropriation du territoire par les habitants



Ce qui ressort des ateliers
sur **la vision et les enjeux**



Les ateliers sur la vision

Un territoire en recherche d'équilibre...

- Équilibre fonctionnel : un territoire qui ne se réduit pas à sa fonction résidentielle et touristique
- Équilibre générationnel : un territoire qui ne devient pas un territoire de retraités
- Équilibre social : un territoire qui n'est pas un espace réservé à des ménages privilégiés

Un territoire en recherche de régulation...

- Un développement choisi, organisé et non subi
- Une trajectoire du territoire qui ne met pas en péril son environnement et sa qualité de vie
- Un développement construit autour de l'identité Biovallée

L'ambition d'un territoire à part entière et pas uniquement d'un territoire mono ou bi-fonctionnel

Un questionnement fort sur la manière de se saisir de la question environnementale (logique d'adaptation ou logique de rupture) ?

Une attention plus importante à accorder à la question sociale

Des enjeux qui posent la question des échelles de déploiement des grandes politiques publiques et de l'organisation des coopérations avec les autres territoires du système territorial

- Un territoire fidèle à sa tradition d'accueil et de brassage de population
- Un territoire fidèle à sa tradition d'innovation
- Un territoire fidèle à sa tradition de coopération



Une **ambitions**, les **enjeux**
et les **orientations**
structurant le Projet de Territoire



Le Projet de Territoire : Une ambition, 4 grands enjeux, 18 orientations

Maitriser l'évolution du territoire en préservant un équilibre social, générationnel et fonctionnel

Mener une politique d'aménagement ambitieuse qui améliore le fonctionnement du territoire

Dépasser la logique de transition et maîtriser les ruptures pour répondre aux enjeux environnementaux et climatiques

Lutter contre les inégalités et renforcer la cohésion sociale pour permettre le maintien de l'équilibre social et générationnel du territoire

Organiser l'action publique au service du Projet de Territoire

- Développer une stratégie foncière et organiser la maîtrise publique des secteurs à enjeu
- Mettre en œuvre et appliquer le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
- Renforcer les polarités et le maillage entre les communes et conforter les bassins de services
- Créer un parcours résidentiel complet en diversifiant l'offre de logements
- Organiser le développement équilibré du territoire permettant de réduire les besoins de mobilité tout en développant d'autres modes de déplacement
- Préserver les ressources naturelles, les milieux et la biodiversité et anticiper leur dégradation
- Renforcer la production locale tout en réduisant la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre
- Accompagner le changement de pratiques des agriculteurs et favoriser une alimentation locale et saine
- Mettre en place une stratégie d'économie circulaire qui réduit les déchets et qui favorise le réemploi, la valorisation et le recyclage
- Développer un haut niveau de services pour tous dans une logique de proximité et d'accessibilité
- Renforcer l'accès au sport, à la culture et au patrimoine pour faire du lien
- Accorder une place majeure à tous les jeunes du territoire et favoriser la citoyenneté
- Anticiper le vieillissement de la population et développer le lien intergénérationnel
- Accompagner les entreprises et les acteurs dans le déploiement d'une politique d'emploi
- Mettre en lien l'action des communes et l'action intercommunale dans une logique de complémentarité
- Renforcer les coopérations avec les territoires voisins
- Reposer la question des limites du périmètre au regard de la complexité des politiques publiques
- Impliquer les acteurs locaux dans la mise en œuvre du projet et renforcer la connaissance que les habitants peuvent en avoir



Le Projet de Territoire : Une ambition, 4 grands enjeux, 18 orientations

**Mener
une politique
d'aménagement
ambitieuse
qui améliore
le fonctionnement
du territoire**

- Développer une stratégie foncière et organiser la maîtrise publique des secteurs à enjeu
- Mettre en œuvre et appliquer le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
- Organiser le développement équilibré du territoire permettant de réduire les besoins de mobilité tout en développant d'autres modes de déplacement
- Créer un parcours résidentiel complet en diversifiant l'offre de logements
- Renforcer les polarités et le maillage entre les communes et conforter les bassins de services



1 Mener une politique d'aménagement ambitieuse qui améliore le fonctionnement du territoire

Le territoire de la CCVD a connu **une forte croissance démographique entre la fin des années 1960 et le début des années 1980** puis **une chute continue globalement jusqu'aux années 2010** où depuis, la tendance s'est à nouveau inversée avec une croissance démographique qui s'accélère. Le solde migratoire repasse devant le solde naturel, démontrant ainsi le gain d'attractivité du territoire pour de nouvelles populations. Pour autant, et si cet accroissement démographique est inégal selon les communes, **c'est l'équilibre générationnel des prochaines années qui inquiète**. A l'instar de l'évolution nationale, **la population de la CCVD se fait de plus en plus vieillissante : 82 % des nouveaux habitants des dix dernières années sont âgés de plus de 60 ans**. On assiste donc à un fort accroissement du vieillissement de la population.

Si le territoire reste équilibré malgré un déséquilibre annoncé, il préserve **un indice de vieillissement⁽¹⁾ de 80** à l'instar de la moyenne nationale de 80. L'indice de dépendance économique⁽²⁾ est plus préoccupant puisqu'il est de 106 dans le territoire pour une moyenne nationale de 90.

L'élaboration du Projet de Territoire a permis d'engager une réflexion sur ce qui conditionne les stratégies résidentielles aujourd'hui. Une évolution importante émerge alors : **la stratégie résidentielle des ménages n'est plus corrélée à la dynamique économique d'un territoire**. Le développement des services de proximité et la qualité du logement apparaissent comme des leviers importants.

C'est pourquoi, l'une des priorités du territoire est de **permettre l'acquisition de foncier par divers outils** dont il peut se doter.

(1) : cela signifie que le territoire compte 80 personnes de plus de 65 ans pour 100 personnes de moins de 20 ans

(2) : cela signifie que le territoire compte 111 personnes de moins de 20 ans ou de plus de 60 ans pour 100 personnes de 20 à 59 ans



1 Mener une politique d'aménagement ambitieuse qui améliore le fonctionnement du territoire

• 1.1 Développer une stratégie foncière et organiser la maîtrise publique des secteurs à enjeu

1.1.1 Créer un dispositif de veille foncière et acquérir du foncier

Dans un contexte de **hausse conséquente du prix de l'immobilier** dictée par une raréfaction des biens disponibles et d'une demande croissante, il apparaît important pour l'intercommunalité de rester, dans une certaine mesure, **maître de son devenir en matière d'urbanisme et d'habitat**. Si cette gentrification ne doit pas être totalement combattue, se pose alors la question de l'équilibre social du territoire et de **sa capacité à proposer des logements à l'ensemble de ses habitants quels que soient leur degré de richesse** et leurs revenus afin de leur permettre d'accéder à la propriété comme à la location et ainsi « participer à la modération de l'inflation ».

Pour se faire, la création d'un **outil de veille foncière intercommunal** apparaît comme essentiel si le territoire veut poursuivre ses efforts pour être réactif à toute opportunité, et véritablement guider et évaluer directement ses actions et sa politique foncière.

1.1.2 Créer un Organisme foncier solidaire (OFS) et développer les Baux réels solidaires (BRS)

Dans la lignée du 1.1.1, deux outils peuvent permettre de gérer des terrains (bâti ou non) **pour construire ou réhabiliter des logements à des prix plus bas** que ceux du marché immobilier. Ainsi, la collectivité, sous agrément préfectoral, pourrait se doter d'un **Organisme foncier solidaire**, créé par la loi Alur de mars 2014, pour agir directement sur le prix de l'immobilier et permettre ainsi aux foyers les plus modestes et les plus jeunes de pouvoir se loger, en dissociant le bâti et le foncier. L'OFS est ainsi capable d'acquérir et de gérer du foncier pour proposer des **Baux réels solidaires**.



1 Mener une politique d'aménagement ambitieuse qui améliore le fonctionnement du territoire

- 1.1 Développer une stratégie foncière et organiser la maîtrise publique des secteurs à enjeu

1.1.3 Développer les baux emphytéotiques et les baux à construction

Afin de permettre à celles et ceux qui le souhaitent d'accéder à la propriété, y compris pour les foyers les plus modestes, **les baux emphytéotiques, par la création d'un Organisme foncier solidaire (OFS), permettent d'alléger le coût d'une propriété** par un système de location longue durée.

Ces baux doivent aussi être mobilisés pour **permettre la mise en place d'activités commerciales et économiques** dont les lieux d'installation doivent être conséquents à un portage politique et public fort qui va dans le sens de **la densification des centres-villes et des centres-bourgs** dès lors que **les activités le permettent car compatibles avec l'habitat**.

1.1.4 Anticiper la mise en œuvre du Zéro Artificialisation Nette

En France, **l'équivalent de 5 terrains de foot sont artificialisés chaque heure**. L'objectif « Zéro Artificialisation Nette (ZAN) » est une réglementation issue de la loi Climat et Résilience qui a pour objectif de réduire par deux la consommation foncière d'ici à 2030 et de viser la neutralité d'ici à 2050. Ainsi, l'ensemble des documents d'urbanisme des territoires vont devoir se conformer à cette nouvelle législation en **densifiant**, en **utilisant les espaces vacants**, en **désartificialisant** et en **renaturant**.



1 Mener une politique d'aménagement ambitieuse qui améliore le fonctionnement du territoire

• 1.2 Mettre en œuvre et appliquer le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

En 2017, l'intercommunalité s'est vu **confier la compétence « Plan Local d'Urbanisme »** comme l'obligeait l'Etat et les règlements en vigueur. Les communes ont par conséquent dû achever ou modifier les PLU en cours. **Cette stratégie d'aménagement intercommunal doit répondre aux défis actuels** tout en anticipant et en se préoccupant des enjeux de demain. Tant que le PLUI n'a pas été approuvé, les PLU communaux perdurent. Ainsi, si la collectivité souhaite agir activement sur l'aménagement du territoire, **elle doit mettre en œuvre ce PLUI** pour conter un nouveau récit plus en phase avec les enjeux majeurs de ce Projet de Territoire dont la baisse de la consommation foncière.

1.2.1 Densifier les centres-bourgs et les centres-villes et faire de la mixité

Réduire les mobilités, redonner du sens aux cœurs des villes et lutter contre l'artificialisation des sols sont des objectifs qui ne se réaliseront qu'en densifiant les centres-bourgs et les centres-villes, tout en s'occupant des dents creuses. **La densification ramène de la population dans les centralités** des communes et ne peut fonctionner que si elle est accompagnée par le rapprochement des services de proximité et la réhabilitation des logements tout en facilitant la mobilité proposée.

1.2.2 Aménager les zones dédiées par des activités non-compatibles avec l'habitat

En parallèle avec **la densification des centres-bourgs et centres-villes**, la collectivité peut **revoir l'aménagement de ses zones dédiées pour y concentrer uniquement des activités qui ne seraient pas compatibles avec l'habitat** et ainsi **interdire les activités compatibles avec l'habitat**. Depuis des années, l'aménagement des zones dédiées avec des services pourtant compatibles avec l'habitat ont déséquilibré les territoires et leur fonctionnement tout en rendant indispensable la voiture individuelle comme seul outil de mobilité.



1 Mener une politique d'aménagement ambitieuse qui améliore le fonctionnement du territoire

- **1.2 Mettre en œuvre et appliquer le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal**

Qu'il s'agisse de zones industrielles, de zones artisanales ou de zones commerciales, **les zones dédiées ont fortement contribué à éclater les fonctions (habitat, emploi, services...) des territoires et leur déséquilibre en matière d'aménagement comme en matière environnementale. 20 % des surfaces artificialisées dans le territoire le sont pour un motif économique.** Logiquement, **la zone dédiée doit être réservée à l'accueil d'activités économiques strictement incompatibles avec l'habitat.**

L'économie du territoire du Val de Drôme possède **une forte part industrielle qui s'élève à 27,1 %**. Il n'en demeure pas moins que **69,9 % des emplois du territoire sont des emplois tertiaires** et que, dans une logique de mixité fonctionnelle, ces emplois ont vocation à être localisés en priorité dans les principales villes du territoire. Que ce soit d'un point de vue fonctionnel, d'un point de vue économique afin de répondre au besoin d'extension des entreprises locales ou encore d'un point de vue environnemental en réponse à l'exigence de sobriété foncière imposée par le ZAN, **les zones dédiées doivent désormais être réservées aux activités économiques strictement incompatibles avec l'habitat.**



1 Mener une politique d'aménagement ambitieuse qui améliore le fonctionnement du territoire

• 1.3 Organiser le développement équilibré du territoire permettant de réduire les besoins de mobilité tout en développant d'autres modes de déplacement

Organiser les différentes fonctions du territoire doit permettre à la fois de **réduire l'artificialisation des sols pour préserver le foncier agricole et naturel** notamment mais cet enjeu doit aussi déboucher sur **la réduction de l'utilisation de moyens de mobilité thermiques et polluants** tout en développant **une mobilité durable, solidaire et modernisée**.

Le diagnostic du PCAET rappelle que **le transport routier est responsable à près de 58 % des émissions de gaz à effet de serre** sur le territoire. Sachant que l'utilisation de la voiture individuelle est le moyen de transport fortement privilégié par les habitants à hauteur de 86 % pour se rendre au travail, le territoire doit bien évidemment se saisir de cette problématique.

L'organisation d'une mobilité plus durable questionne nécessairement la stratégie d'aménagement du territoire. Au-delà, et malgré la faible densité du territoire qui rend plus difficile et plus coûteux le déploiement de solutions alternatives à la voiture individuelle, **le territoire doit nécessairement réfléchir à l'organisation d'une mobilité plus durable**.

1.3.1 Elaborer un Plan de mobilité intercommunal

Pour penser et organiser une mobilité plus durable, **le territoire doit se doter d'un plan de mobilité à l'échelle intercommunale** qui se base sur les plans de mobilité communaux et ainsi œuvrer plus largement pour diversifier une mobilité largement basée sur la voiture à utilisation individuelle. Celui-ci doit avoir pour grand enjeu de **connecter les différentes polarités du territoire afin d'améliorer son fonctionnement**. Plusieurs actions pourraient ainsi se poursuivre ou être lancées. .../...



1 Mener une politique d'aménagement ambitieuse qui améliore le fonctionnement du territoire

• 1.3 Organiser le développement équilibré du territoire permettant de réduire les besoins de mobilité tout en développant d'autres modes de déplacement

.../...Comme **poursuivre les expérimentations actuelles** avec la navette autonome ou encore **proposer une flotte décarbonée des véhicules intercommunaux**. Si le territoire ne bénéficie pas d'un profil lui permettant d'être maillé en transports en commun, **le Plan de mobilité intercommunal peut bien évidemment permettre son développement et son organisation**. Surtout lorsque l'on sait que plus d'un tiers des actifs résidents travaillent au sein de la CCVD (43 %) et que près d'un tiers le fait au sein de l'agglomération de Valence. Il y a donc un volet organisation interne et un second volet sur la coopération interterritoriale pour organiser les mobilités professionnelles notamment. Enfin, ce transport collectif, au-delà d'être organisé, **doit aussi être diversifié** selon sa nature pour être rendu plus léger ou à la demande.

1.3.2 Appliquer le Schéma directeur cyclable

Sur le territoire de la CCVD, on sait **que la part modale du vélo s'élève à 2,3 %**, et celle de **la marche à pied à 4 %** alors même que la majorité des déplacements sont de courtes distances, c'est-à-dire entre 5 et 10 kilomètres. **Le territoire s'est déjà doté d'un Schéma directeur cyclable**, avec le territoire Crestois, pour rendre plus accessible, **organisée et sécurisée la pratique du vélo et les services dédiés** y compris sur un territoire comme celui de la CCVD avec des distances longues entre les communes et un relief contraignant. En complément de ce que fait déjà le territoire en permettant **un accès renforcé à la pratique du vélo** au-delà de penser les aménagements nécessaires : la mise en place d'un système durable de location de VAE en longue durée, une aide à l'achat ou encore le coup de pouce réparation, l'objectif est désormais **d'appliquer les grands axes sur l'ensemble du territoire** tout en communiquant sur les services à disposition auprès des habitants.



1 Mener une politique d'aménagement ambitieuse qui améliore le fonctionnement du territoire

- 1.3 Organiser le développement équilibré du territoire permettant de réduire les besoins de mobilité tout en développant d'autres modes de déplacement

1.3.3 Promouvoir le transport ferroviaire

Même si **l'enjeu du ferroviaire dépasse l'échelle intercommunale**, y compris au niveau politique puisque ce sont les régions qui sont les plus en capacité de faire, **le territoire dispose de deux gares** dont il peut faire la promotion pour développer les lignes présentes connectées aux territoires voisins : Valence, Crest, Die, Montélimar. Pour développer un aménagement stratégique autour de l'enjeu ferroviaire, **le territoire doit bien évidemment penser la mobilité de manière globale et multimodale** avec les aménagements du « dernier kilomètre ». Enfin, si le transport des passagers est un enjeu majeur, celui des marchandises l'est tout autant. **Développer le fret et diversifier le transport de marchandises** apparaît aussi nécessaire pour réduire les flux de camions sur les routes qui traversent le territoire.



1 Mener une politique d'aménagement ambitieuse qui améliore le fonctionnement du territoire

• 1.4 Créer un parcours résidentiel complet en diversifiant l'offre de logements

Dans un contexte de forte polarisation de l'emploi dans les grandes villes et de renchérissement du coût de l'habitat, **bénéficier d'un meilleur logement constitue aujourd'hui la première motivation de choix d'une ville ou d'un territoire**. On constate que l'offre de logements sur le territoire du Val de Drôme est extrêmement typée. Le parc de logements est constitué à **80,3 % de maisons individuelles** pour une moyenne nationale de 55,5 %. En outre, **le territoire continue à produire majoritairement des grands logements** (4 pièces, 5 pièces et plus...) alors même que **la taille des ménages diminue rapidement** et que **les ménages composés d'1 seule personne constituent aujourd'hui la première catégorie de ménages du territoire** devant les couples sans enfant. On constate enfin, une augmentation significative du logement vacant notamment dans les deux villes-centres du territoire.

Aujourd'hui, la nature du parc de logements permet difficilement de garantir l'intégralité du parcours résidentiel dans le territoire et de répondre aux attentes spécifiques des populations, que ce soient les plus jeunes, comme les plus âgés. **La diversification de l'offre de logements** constitue donc un préalable à la pérennisation de l'attractivité du territoire.

1.4.1 Lutter contre la vacance des logements, les rénover et les mobiliser, et lutter contre l'habitat indigne

Le décroissement urbain est principalement provoqué par 4 grandes caractéristiques qui touchent les villes motrices en difficulté : **une perte de dynamisme démographique, une forte vacance du logement, une forte vacance du commerce** notamment dans l'hyper-centre, **une concentration des populations en difficulté** et **une incapacité à enclencher des processus de gentrification**. On constate ainsi que le territoire dans son ensemble est marqué par une vacance du logement peu élevée puisque, même si l'on constate une augmentation, elle est passée de 5,6 % en 2008 à 7,4 % aujourd'hui. Et cela est encore plus vrai lorsqu'on regarde les chiffres concernant Livron (de 5,6 % à 8,2 %) et Lorient (de 7,2 % à 9,1 %).

.../...



1 Mener une politique d'aménagement ambitieuse qui améliore le fonctionnement du territoire

• 1.4 Créer un parcours résidentiel complet en diversifiant l'offre de logements

.../...Il convient alors de se saisir de cette problématique majeure pour **redynamiser l'habitat dans les centres anciens** de l'ensemble des communes et particulièrement dans les deux communes locomotives du territoire. **Le territoire doit mobiliser l'implication financière** nécessaire à la réalisation de cette action tout comme la puissance publique. Il s'agira alors de **rénover les logements vacants**, de **lutter contre l'habitat indigne** en lien avec les actions communales (insalubrité, indécence...), **d'optimiser leur qualité énergétique** et **d'améliorer la qualité des espaces** publics environnants. Cette action doit permettre de répondre à une partie des besoins en logements de la population, en limitant la consommation d'espace, et en revitalisant les centres anciens.

1.4.2 Diversifier l'habitat par le collectif en transformant le modèle idéal de la maison individuelle

Premièrement, si le territoire souhaite, comme évoqué dans le 1.1.4, anticiper le ZAN pour maîtriser le foncier et son coût, il doit aussi le faire pour des raisons de réduction de la consommation foncière au détriment parfois de terrains agricoles ou naturels. L'habitat dans le territoire du Val de Drôme représente 79 % de l'artificialisation totale des sols depuis 2009. Il est aussi marqué par la prédominance de la maison individuelle à 80,3 % du parc de logements total contre 55,5 % au niveau national. **Le PADD fixait* alors la création de 6 700 logements à l'horizon 2040.**

De plus, la réduction des surfaces de terrain par maison ne garantit plus l'intimité attendue puisqu'apparaissent désormais des conflits de voisinage dans des zones pavillonnaires où l'espace entre les maisons ne dépasse parfois pas les deux mètres. **Le territoire doit réfléchir au développement de nouvelles formes urbaines** susceptibles de respecter l'identité et la morphologie des villages mais aussi d'être beaucoup plus économes en foncier tout en répondant mieux à la diversité de la demande des ménages tout au long de leur parcours résidentiel. .../...

(*) : à l'échelle de l'ensemble du SCoT



1 Mener une politique d'aménagement ambitieuse qui améliore le fonctionnement du territoire

• 1.4 Créer un parcours résidentiel complet en diversifiant l'offre de logements

.../...Pour cela, le territoire peut s'inspirer des territoires qui ont réussi cette transformation vers le logement collectif et **mettre en œuvre une stratégie de diversification** en :

1. se dotant de foncier non exploité (dents creuses, fermes isolées, terrains à lotir),
2. en renforçant la qualité des logements construits,
3. en communiquant sur les nouvelles formes d'habitat.

1.4.3 Créer des logements temporaires

Dans une stratégie globale de répondre aux besoins de l'ensemble de la population (personnes âgées, à mobilité réduite ou dépendantes, ménages précaires, gens du voyage, jeunes...), la CCVD doit aussi se préparer à l'accueil de saisonniers. Pour cela, le territoire doit conduire une réflexion commune avec les acteurs concernés pour **organiser et permettre l'accueil et le logement** de saisonniers agricoles estivaux (Chambre d'agriculture), d'étudiants, d'internes en médecine ou encore de saisonniers touristiques (Office de Tourisme).

C'est pourquoi, afin de compléter son parcours résidentiel, une politique de l'habitat se doit de comporter **la création d'un parc de logements temporaires**.



1 Mener une politique d'aménagement ambitieuse qui améliore le fonctionnement du territoire

• 1.5 Renforcer les polarités et le maillage entre les communes et conforter les bassins de services

Le Schéma de Cohérence Territoriale définit **une armature territoriale claire** dans l'objectif de pouvoir accueillir 13 300 habitants d'ici à 2040 en mettant en place **des pôles structurants** (Livron et Loriol), **des pôles relais** (Allex/Grâne, Beaufort-sur-Gervanne, Montoisson, Saoû) et **des pôles de proximité** (Chabrillan, Cliousclat, Divajeu, Eurre, Mirmande, Soyans). Tout cela en prenant bien évidemment en compte l'influence des quatre aires d'attraction que sont Valence, Crest, Montélimar et Privas en matière d'emploi comme en matière de mobilité.

1.5.1 Renforcer les polarités du territoire

L'influence des deux communes sur le territoire, que sont Loriol et Livron, est importante. **Les 2 communes concentrent 51,97 % de la population et 57,96 % des emplois.** Ce sont également des villes ressources en termes de services pour une grande partie du territoire. Elles concentrent en effet plus d'un tiers du total des équipements et des services du territoire. Pour autant, cette « dualité » entre les plus petites communes et les deux villes-centres du territoire semble s'effacer pour **les élus qui, aujourd'hui, témoignent de leur volonté d'agir ensemble** pour l'ensemble du territoire en prenant conscience que ces polarités sont les locomotives du territoire.

1.5.2 Conforter les bassins de services

Les polarités comportent certaines caractéristiques qui contribuent à les fragiliser. L'intercommunalité, par son organisation et sa hiérarchie territoriale doit être en capacité de **soutenir les polarités mais aussi les bassins de services** que représentent les autres strates territoriales. Le territoire s'inscrit donc dans une volonté de **développer l'inexistant tout en préservant l'existant** pour ce qui concerne l'activité commerciale et les services publics de proximité. Pour se faire, les outils évoqués dans le 1.1.3 doivent permettre à la puissance publique de se saisir de cet enjeu. .../...

• 1.3 Renforcer les polarités et le maillage entre les communes et conforter les bassins de services



1 Mener une politique d'aménagement ambitieuse qui améliore le fonctionnement du territoire

.../...On sait qu'en matière de commerce, **les territoires ont eu tendance à se déstabiliser eux-mêmes** en ne respectant pas le nécessaire équilibre entre commerces de centre-ville et commerces de proximité. Travailler sur une vision plus globale à l'échelle du territoire doit permettre d'éviter les concurrences stériles qui peuvent être à la racine d'un déséquilibre fonctionnel. L'objectif étant de **redonner de l'attractivité aux cœurs de villes et de villages** tout en pérennisant l'attractivité de l'ensemble du territoire.

1.5.3 Aider à la création d'emplois

La revitalisation des centres-villes fait l'objet depuis quelques années d'un changement d'analyse. A l'origine la question s'est beaucoup focalisée sur le commerce et la concurrence exercée sur le commerce traditionnel par les grandes surfaces de périphérie et par le e-commerce. La redynamisation des centres-villes, permise de manière globale pour renforcer l'attractivité du territoire doit aussi aboutir sur la création d'emplois en leur sein. **Plus la relocalisation d'activités de services se fera dans les centres-villes et centres-bourgs, plus elle sera conséquente à la création d'emplois** et donc d'une vie en commun. Le territoire peut ainsi, de manière générale, **aider à la création d'emplois par le réaménagement du territoire et l'aménagement de ses fonctions** en accompagnant les porteurs de projet pour le développement de leur activité par exemple. Un lien est à créer avec l'enjeu 2 et l'orientation 2.3 concernant l'agriculture et l'alimentation pour favoriser ce type d'installations et de commerces en circuit court.



Le Projet de Territoire : Une ambition, 4 grands enjeux, 18 orientations

Dépasser
la logique
de transition
et maîtriser
les ruptures
pour répondre
aux enjeux
environnementaux
et climatiques

- Préserver les ressources naturelles, les milieux et la biodiversité et anticiper leur dégradation
- Renforcer la production locale tout en réduisant la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre
- Accompagner la rupture des pratiques agricoles et favoriser une alimentation locale et saine
- Mettre en place une stratégie d'économie circulaire qui réduit les déchets et qui favorise le réemploi, la valorisation et le recyclage



2 Dépasser la logique de transition et maîtriser les ruptures pour répondre aux enjeux environnementaux et climatiques

Un des enjeux majeurs du territoire est de **préserver ses ressources naturelles, le capital environnemental** et par conséquent de **maintenir et de renforcer la qualité de vie** qu'il est en mesure de proposer.

Les élus considèrent que **la question environnementale doit être au cœur du Projet de Territoire**. Pour les élus comme pour les habitants, la qualité de vie dans le Val de Drôme est intimement liée aux qualités naturelles du territoire, l'omniprésence de la nature, la beauté de paysages agricoles et forestiers préservés, le calme et la tranquillité, le patrimoine et l'architecture vernaculaire. Le maintien de l'attractivité du territoire doit s'organiser sans altérer ses qualités fondamentales.

Depuis les années 1990, la vallée de la Drôme, grâce au projet de la « BioVallée », a intégré la protection de l'environnement dans ses politiques publiques et a notamment commencé **à développer une agriculture plus raisonnée**. En quelques chiffres, la BioVallée s'était donné comme objectif d'atteindre 50 % de surface en agriculture biologique (SAU), 80 % de produits issus de l'agriculture biologique et locale en restauration hors-domicile, et 50 % d'intrants chimiques en moins. Sur le territoire seul de la CCVD, 20 % de la SAU est en agriculture biologique (4 000 hectares sur 19 520), donc beaucoup reste encore à faire pour accompagner la rupture nécessaire pour relever les défis climatiques d'aujourd'hui et de demain. Autrement dit, **le territoire doit résister en organisant sa résilience**.

Mais parce que les défis auxquels l'ensemble des territoires sont confrontés, sont immenses, **le Val de Drôme doit donc se saisir encore plus fortement de la question environnementale**, qu'il s'agisse du réchauffement climatique mais aussi de la préservation des ressources et de la biodiversité. Cette exigence questionne le modèle sur lequel on a construit le développement des territoires avec la nécessité de ne plus se contenter de gérer les effets négatifs du développement mais au contraire de conditionner ce développement au maintien des équilibres environnementaux et sociaux du territoire.



2 Dépasser la logique de transition et maîtriser les ruptures pour répondre aux enjeux environnementaux et climatiques

• 2.1 Préserver les ressources naturelles, les milieux et la biodiversité, et anticiper leur dégradation

2.1.1 Protéger la ressource en eau, réduire sa consommation et renforcer sa récupération et son recyclage

La rivière Drôme a été prise en compte dans les politiques publiques du territoire dès les années 1990 avec la signature du premier contrat de rivière qui deviendra en 1993 le premier Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de France. Aujourd'hui, la rivière de la Drôme est gérée de manière interterritoriale avec le Syndicat Mixte de la Rivière Drôme qui est devenu un acteur regroupant les trois collectivités du bassin versant de la rivière, ainsi que le département de la Drôme.

Dans un monde fini où les ressources s'amenuisent en raison du réchauffement climatique, **il devient urgent de changer nos modèles de consommation et de production**. Ainsi, l'eau devient encore plus fortement une ressource majeure pour l'ensemble des territoires. Il s'agit alors de ne plus seulement préserver sa qualité mais de surtout protéger une quantité suffisante qui permettra son utilisation pour les habitants, pour les agriculteurs et pour l'entretien de la faune et de la flore.

Le territoire doit donc renforcer le contrôle de la qualité de l'eau tout en réduisant sa consommation. Cela passe par une plus rapide transition de l'agriculture intensive vers une agriculture biologique. **Sensibiliser les habitants au stress hydrique de la rivière Drôme** et donc à l'amenuisement de cette richesse vitale revient à **communiquer plus fortement** auprès des plus jeunes sur la baisse de la consommation individuelle comme collective. Enfin, il convient d'accompagner la transformation nécessaire de l'agriculture intensive actuelle en imaginant une utilisation plus optimale de l'eau et en la stockant dans le but de bénéficier d'eau tout au long de l'année.

.../...



2 Dépasser la logique de transition et maîtriser les ruptures pour répondre aux enjeux environnementaux et climatiques

• 2.1 Préserver les ressources naturelles, les milieux et la biodiversité, et anticiper leur dégradation

2.1.1 Protéger la ressource en eau, réduire sa consommation et renforcer sa récupération et son recyclage

Si une forte volonté de protéger l'eau est témoignée, le territoire doit aussi être en mesure de **trouver de nouveaux gisements et créer des retenus collinaires** qui permettraient d'alimenter directement les réseaux d'eau potable comme les exploitations agricoles.

De plus, **les collectivités territoriales ont jusqu'en 2026 pour prendre la compétence « eau et assainissement »** comme le suggère la loi. Le Val de Drôme devra donc initier un travail préparatoire, en amont et de concert avec les communes, pour adopter la meilleure stratégie d'intégration de compétence tout en poursuivant les réflexions et l'application d'actions concernant la ressource en eau.

2.1.2 Créer un plan de protection de la forêt

Le territoire doit **établir, approuver et appliquer une stratégie forestière qui conduise le territoire à l'horizon 2050** et qui aille de pair avec les actions réalisées pour **préserver et entretenir les paysages, la terre, l'air, l'eau et la biodiversité**. Ainsi, avec la croissance des activités extérieures, notamment par la pratique des sentiers et chemins forestiers, il apparaît nécessaire de **se doter d'un outil collectif qui permette la préservation de cet espace public comme privé**.

La collectivité pourrait aussi, par l'intermédiaire de ce plan de protection de la forêt, **se doter de terrains pour planter, produire et entretenir du bois servant l'énergie de chauffage**.



2 Dépasser la logique de transition et maîtriser les ruptures pour répondre aux enjeux environnementaux et climatiques

- 2.1 Préserver les ressources naturelles, les milieux et la biodiversité, et anticiper leur dégradation

2.1.3 Elaborer une stratégie de préservation de la biodiversité

Plus d'un tiers de la surface du territoire est un réservoir de biodiversité, il est donc indispensable de **définir une stratégie pour entretenir la richesse qu'elle représente** et il est essentiel de veiller à **conserver et protéger la perméabilité écologique**, à mettre en œuvre les moyens visant à une **amélioration de la fonctionnalité écologique**, de la qualité des grands espaces naturels afin de maintenir un territoire fonctionnel sur le plan environnemental, et attractif pour les acteurs et les usagers du territoire.

Le PCAET en cours place la biodiversité comme un des critères majeurs pour anticiper les impacts des actions conséquentes au plan global à adopter, témoin de la considération portée au maintien de la biodiversité sur le territoire.

Deux actions peuvent ainsi découler dans les réflexions d'élaboration de cette stratégie de préservation de la biodiversité : **la sensibilisation de la population à sa protection et la prise en compte de la faune et de la flore dans l'aménagement de l'habitat.**



2 Dépasser la logique de transition et maîtriser les ruptures pour répondre aux enjeux environnementaux et climatiques

• 2.2 Renforcer la production locale tout en réduisant la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre

21 % des émissions de gaz à effet de serre du territoire sont dus à l'agriculture, dont 45 % qui sont liés à l'élevage et 55 % aux cultures. Il convient alors de doter le territoire d'un vrai plan de production et de gestion des énergies renouvelables mais aussi de réduire les émissions polluantes. Le PCAET s'engage à réaliser le mix énergétique 2030-2050.

2.2.1 Elaborer un Schéma directeur des énergies renouvelables

L'action N°19 du PCAET inscrit la volonté du territoire de se doter d'un Schéma directeur des énergies renouvelables (SDER). Ainsi, dans l'objectif de suivre les recommandations d'actions définies par le PCAET, il convient de respecter les objectifs précisés par la mise en place de ce SDER :

- **Mettre en œuvre les projets permettant une production d'énergie locale** au regard des potentiels identifiés sur le territoire (voir note stratégique)
- **Augmenter l'utilisation des énergies renouvelables** (y compris énergies de récupération des eaux usées, industries, etc.)
- **Spatialiser les projets d'énergies renouvelables.** La programmation énergétique comporte une cartographie consignant les secteurs géographiques de développement prioritaires des énergies renouvelables ou de récupération de chaleur
- **Construire une nouvelle gouvernance de projet.** Création et animation d'un groupe de travail technique multi-acteurs pour définir et suivre la mise en œuvre de la planification énergétique territoriale
- **Conduire des projets collectifs** associant élus locaux (communes), PME et habitants : Eolien, réseaux de chaleur, centrales villageoises.

.../...



2 Dépasser la logique de transition et maîtriser les ruptures pour répondre aux enjeux environnementaux et climatiques

• 2.2 Renforcer la production locale tout en réduisant la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre

Au-delà de ces actions déjà engagées par un document en cours de construction, le territoire propose de **renforcer la consommation d'énergie produite localement et l'autoconsommation**. Il propose aussi d'intégrer systématiquement la production d'énergies renouvelables sur l'ensemble des bâtiments publics.

La convention TEPOS signée entre les trois intercommunalités de la vallée de la Drôme, inscrit la volonté de devenir un territoire à énergie positive d'ici 2040.

2.2.2 Maîtriser le foncier lié à l'énergie renouvelable

Le territoire, par le renforcement de la Société d'économie mixte Val de Drôme (SEMV2D), peut se donner la capacité **d'agir plus fortement sur les espaces sur lesquels la production d'une énergie renouvelable peut être implantée** (éolienne, solaire...). L'accompagnement des particuliers comme des entreprises qui est déjà effectué, mais qui sera aussi amplifié par le PCAET, doit découler en amont d'une veille et d'une communication qui informe les acteurs. L'animation de la plateforme de développement des énergies renouvelables, comme inscrit dans le PCAET, permettra aussi ces actions.

2.2.3 Renforcer la communication à destination de l'ensemble des publics concernés

Le service public intercommunal de l'énergie est en mesure de **renforcer la communication envers les habitants et les entreprises** : évaluer l'éligibilité, évaluer la rentabilité... Plus largement, l'objectif est de sensibiliser plus largement sur les énergies renouvelables et la nécessaire maîtrise de la consommation individuelle comme collective.



2 Dépasser la logique de transition et maîtriser les ruptures pour répondre aux enjeux environnementaux et climatiques

- 2.2 Renforcer la production locale tout en réduisant la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre

2.2.4 Etudier la création de nouvelles filières pour l'isolation des bâtiments

Dans la lignée de son histoire en tant que laboratoire d'expérimentations, le territoire du Val de Drôme pourrait envisager **la mise en place de nouvelles productions structurées en filières** dans le domaine de l'isolation des bâtiments, qu'ils soient publics ou privés. Ainsi les filières du chanvre et du liège pourraient être mobilisées. L'utilisation de matériaux biosourcés étant déjà fortement préconisée par le PCAET pour pallier aux matériaux carbonés.



2 Dépasser la logique de transition et maîtriser les ruptures pour répondre aux enjeux environnementaux et climatiques

• 2.3 Accompagner la rupture des pratiques agricoles et favoriser une alimentation locale et saine

L'économie agricole française se réduit progressivement depuis plus de trente ans pour atteindre aujourd'hui 2,6 %. Si cette tendance nationale se confirme sur la grande majorité des territoires, celui de **la CCVD se démarque encore par une activité agricole qui s'élève à 9,8 %** de son économie globale. Ce maintien de la pratique agricole est en quelque sorte une marque de fabrique qui élève le territoire au rang de ceux qui ont fait les efforts en matière de politique publique.

19 520 ha de surface agricole, soit - **12 %** par rapport à 2000, dont 4 000 ha cultivés en bio, soit **20 %** de la surface agricole utilisée totale. Cela représente 563 exploitations sur le territoire, soit 854 emplois et **9,8 %** de l'emploi total.

Alors que le réchauffement climatique s'accroît, se pose la question du modèle agricole à entretenir ou à redéfinir sachant que l'agriculture est responsable de 21 % des émissions de GES et que la majorité des productions actuelles nécessitent un apport en eau conséquent, une ressource dont on sait l'amenuisement continu. On parle alors de rupture.

2.3.1 Préserver le foncier agricole

L'attractivité résidentielle d'un territoire n'est plus corrélée à son dynamisme économique. Si le territoire souhaite préserver la qualité de vie et le cadre de vie qui font ses atouts principaux, il doit protéger ses terres agricoles. Bien respirer, bien boire et bien se nourrir. Les documents d'urbanisme devront être conditionnés pour protéger ces terres, contrairement à ce qui a pu être fait dans les dernières années en matière d'aménagement du territoire (stockage de l'eau, nouvelles techniques agricoles...). **L'agriculture doit alors prendre toute sa place** dans ce projet où production de proximité et consommation locale doivent définir les ambitions du territoire. .../...



2 Dépasser la logique de transition et maîtriser les ruptures pour répondre aux enjeux environnementaux et climatiques

• 2.3 Accompagner la rupture des pratiques agricoles et favoriser une alimentation locale et saine

.../... Alors que l'artificialisation des sols reste soutenue sur le territoire, en grande majorité pour l'habitat, tout doit être mis en œuvre, notamment par le respect du ZAN et les réflexions liées à l'aménagement du territoire, pour protéger le foncier agricole. Le SCoT permet ainsi de maîtriser le foncier agricole et d'empêcher que ces zones soient exploitées par d'autres activités humaines, et ainsi limiter la spéculation foncière qui en découle. L'objectif est aussi de **rénover le foncier agricole** qui est en déclin, soit par l'abandon d'activité, soit par l'absence d'une reprise d'activité et veiller à une équité agricole selon la taille des exploitations repreneuses.

Les **Zones Agricoles Protégées** (ZAP) sont des instruments qui peuvent être activés pour renforcer la protection à long terme de ces terres. Autrement, le territoire peut aussi **définir des espaces de reconquête agricole** en faisant l'inventaire des espaces en déprise.

2.3.2 Protéger les agriculteurs et les accompagner vers une diversification de leur production

Tout naturellement, le territoire protège les agriculteurs en préservant les zones sur lesquelles ils peuvent élever et produire. Mais face à une croissance des contestations à l'encontre de l'agriculture intensive, il convient également de **remettre au centre de la société territoriale cette fonction** qui, sur le territoire de la CCVD, est encore plus importante qu'ailleurs.

Le territoire se veut facilitateur pour fluidifier les transmissions d'exploitation et catalyser les reprises. **Les aides à la reprise d'exploitation** peuvent prendre plusieurs formes : ingénierie, financement, formation... en lien avec les acteurs agricoles qui façonnent déjà le monde agricole territorial. Il souhaite également **accompagner les agriculteurs** vers des productions toujours moins polluantes et plus décarbonées, en faisant la promotion des pratiques plus saines.



2 Dépasser la logique de transition et maîtriser les ruptures pour répondre aux enjeux environnementaux et climatiques

• 2.3 Accompagner la rupture des pratiques agricoles et favoriser une alimentation locale et saine

2.3.3 Valoriser les produits bio et issus de l'agroécologie dans les circuits courts, les commerces de proximité et la grande distribution

En 2011, les élus du Val de Drôme en Biovallée, se sont engagés, dans la foulée de la politique volontariste de développement durable, à atteindre plusieurs objectifs ambitieux :

- Atteindre **50 % des surfaces agricoles** certifiées en agriculture bio ;
- Diminuer de **50 % les intrants chimiques** pour l'agriculture conventionnelle ;
- Introduire **80 % de produits bio et/ou locaux** en restauration collective.

Le territoire a décidé de mener de manière très transversale, voire interdépendante, **une politique agricole en lien avec une volonté de rendre une alimentation bio, locale, issue de l'agroécologie saine et de qualité pour tous.**

Pour que soient mis en valeur ces produits plus sains, le territoire doit bien évidemment **renforcer la transformation, la mise en vente et la consommation localement.** Il s'agit alors **d'organiser les points de vente de produits de proximité dans les polarités** du territoire et en donner l'accès à tous les habitants.

La CCVD propose de **sensibiliser encore plus fortement les enfants du territoire** directement à l'école en mettant en place des jardins partagés dans les écoles par exemple, tout comme de communiquer plus fortement auprès des parents le suivi de la mise en place de la cuisine mutualisée et des bienfaits des produits qu'elle proposera.



2 Dépasser la logique de transition et maîtriser les ruptures pour répondre aux enjeux environnementaux et climatiques

- **2.4 Mettre en place une stratégie d'économie circulaire qui réduit les déchets et qui favorise le réemploi, la valorisation et le recyclage**

2.4.1 Renforcer les actions de sensibilisation

Le territoire, par ses engagements pour **diversifier la production d'une énergie décarbonée et renouvelable**, doit aussi se préoccuper de ses déchets, notamment ses déchets verts. Pour cela, le territoire propose de renforcer sa communication à destination des particuliers, des agriculteurs, des entreprises. Il s'agit notamment de **promouvoir le tri sélectif, la baisse de la consommation**. Pour cela, et de manière complémentaire, les lieux de vente en circuits courts peuvent diffuser les messages et informations de **sensibilisation à la lutte contre les déchets du quotidien**.

Cette gestion des déchets doit pouvoir concerner l'ensemble des habitants, des plus jeunes aux aînés. **Accompagner encore plus fortement les plus vulnérables** est un axe qui peut être privilégié.

2.4.2 Améliorer le réemploi et la valorisation des déchets

Le territoire pour se saisir du sujet, décide de s'en donner les moyens en **déployant une filière qui organise le réemploi et la valorisation de différentes matières : plastique, textile...** Pour cela, il peut **se doter de ressourceries** pensées en parallèle aux politiques sociales et d'insertion menées (avec l'action *TrocTonTruc* par exemple). De plus, pour améliorer la valorisation des matières organiques, le territoire peut développer des actions de compostage, chez les particuliers, les agriculteurs ou encore au sein des entreprises, et aussi permettre la pratique de la méthanisation. Enfin, le territoire s'engage à soutenir le développement de la Fab'Unit en facilitant le recyclage des déchets plastiques du territoire. .../...



2 Dépasser la logique de transition et maîtriser les ruptures pour répondre aux enjeux environnementaux et climatiques

- **2.4 Mettre en place une stratégie d'économie circulaire qui réduit les déchets et qui favorise le réemploi, la valorisation et le recyclage**

.../... Pour se faire **l'ambassadeur de la réduction du plastique** dans la commercialisation des denrées alimentaires, le territoire propose de repenser la place du plastique dans la vente des produits agricoles locaux et issus des circuits courts.

Enfin, le territoire veut **poser les bases d'une réflexion pour créer une filière de réemploi ou de recyclage des panneaux photovoltaïques.**



Le Projet de Territoire : Une ambition, 4 grands enjeux, 18 orientations

Lutter contre les inégalités et renforcer la cohésion sociale pour permettre le maintien de l'équilibre social et générationnel du territoire

- Développer un haut niveau de services pour tous dans une logique de proximité et d'accessibilité
- Renforcer l'accès au sport, à la culture et au patrimoine pour faire du lien
- Accorder une place majeure à tous les jeunes du territoire et favoriser la citoyenneté
- Anticiper le vieillissement de la population et développer le lien intergénérationnel
- Accompagner les entreprises et les acteurs dans le déploiement d'une politique d'emploi



3 Lutter contre les inégalités et renforcer la cohésion sociale pour permettre le maintien de l'équilibre social et générationnel du territoire

On constate que **le taux de pauvreté du territoire est bien inférieur à ses voisins et à la moyenne nationale** : 11,60 % contre 14,60 % au niveau national, et contre 21,10 % pour la CC du Diois par exemple. Ainsi, le territoire bénéficie d'une certaine homogénéité sociale puisque le rapport interdécile entre le premier décile (10 % des ménages les moins aisés) et le neuvième décile (10 % des ménages les plus aisés) est faible : 2,7 contre 3,4 au niveau national et régional. Ce qui veut donc dire que la population de la CCVD possède un niveau de vie qui, de manière globale, ne comporte pas de grands écarts de revenus.

Pour autant, et nous l'avons vu, **le premier facteur qui génère des inégalités sociales en France est l'accès au logement**. Cela est de plus en plus considérable sur des territoires qui connaissent une hausse constante du coût de l'immobilier, et c'est le cas du Val de Drôme. **Le territoire se doit donc de maîtriser le plus fortement possible le creusement des écarts sociaux et de revenus** qui pourraient en découler.

Aussi, la population possède un équilibre générationnel sur la photographie instantanée du territoire, mais qui a tendance, à l'image de ce qu'il se passe à l'échelle nationale, à se déséquilibrer. **L'accroissement du vieillissement de la population doit pousser le territoire à anticiper les prochaines décennies** en s'outillant pour se tenir prêt à répondre aux besoins actuels et futurs de la population. D'ici à 2050, un Français sur 3 aura plus de 65 ans, et cela concernera l'ensemble des territoires métropolitains.

Plus le territoire maîtrisera sur le long terme ses équilibres sociaux et générationnels, plus la cohésion sociale se trouvera renforcée.



3 Lutter contre les inégalités et renforcer la cohésion sociale pour permettre le maintien de l'équilibre social et générationnel du territoire

- **3.1 Développer un haut niveau de services pour tous dans une logique de proximité et d'accessibilité**

Avec le logement, **le niveau de services fait partie des éléments constitutifs de l'attractivité d'un territoire**. Il est aussi **un facteur déterminant permettant d'ancrer les habitants dans un territoire**. Dès lors que l'histoire du Val de Drôme caractérise son ADN par l'accueil et la solidarité, **le territoire se doit d'entretenir les valeurs fortes qui composent son identité**. Ce ne sont pas tant les actions qui sont louées, mais le sens qui leur est donné. C'est pourquoi l'offre de services, notamment pour ce qui concerne la petite enfance et l'enfance, doit pouvoir concerner l'ensemble des ménages, y compris les plus modestes qui ne peuvent plus vivre dignement en agglomération.

On sait notamment que certains choix résidentiels sont conditionnés par la qualité de l'appareil éducatif. Au-delà, les services essentiels à la vie quotidienne (solution de garde d'enfants...), mais aussi l'offre culturelle, l'offre sportive sont déterminants. Développer un territoire à haut niveau de services suppose de **développer l'offre d'accueil pour la petite enfance**, de **développer l'accueil des enfants hors temps scolaire**, de **développer les services favorisant le maintien à domicile des personnes âgées**, mais aussi de consentir un effort important en faveur de la jeunesse qui constitue souvent l'angle mort des politiques d'équipements et de services. Les élus, tout au long de ce Projet de Territoire, se sont d'ailleurs fortement **engagés pour faire de la politique en faveur de l'enfance et de la jeunesse**, une priorité.

3.1.1 Etudier la création d'équipements structurants

Dans une société où le vieillissement de la population s'accroît, les problématiques de mobilité posent directement la question de l'accès aux services. **Rapprocher commerces, habitat et services** demeure alors une nécessité.

.../...



3 Lutter contre les inégalités et renforcer la cohésion sociale pour permettre le maintien de l'équilibre social et générationnel du territoire

• 3.1 Développer un haut niveau de services pour tous dans une logique de proximité et d'accessibilité

.../... Dans un contexte où les documents d'urbanisme poussent à la densification des centralités, il convient de **lutter contre la périphérisation des services publics, médicaux et sociaux** pour que le commerce et l'habitat soient harmonieusement répartis. Se pose alors la question des équipements structurants (loisirs, sports, jeunesse). Le territoire du Val de Drôme bénéficie de 10 équipements sportifs et culturels de la gamme intermédiaire, et un seul pour la gamme supérieure tandis que l'agglomération de Montélimar par exemple en compte 6, et celle de Valence 22. Le territoire souhaite ainsi **étudier la création d'équipements structurants** (piscine intercommunale, salle de spectacle...) et de coordonner leurs usages de façon à ce que leur mutualisation profite à l'ensemble des habitants.

3.1.2 Développer France Services et les services publics de proximité

Une fois de plus, la densification des centres-bourgs et des centres-villes passe par **un renforcement des services de proximité y compris les commerces**. Mais cela concerne également les services publics qui, grâce aux Maisons de services au public (EFS) délivrées par France Services, pourront être accessibles partout sur les territoires, quelle que soit leur nature. Renforcer cet accès permettra à l'ensemble de la population d'être couverte par ce service de conseil au quotidien. Cette action aura une efficacité décuplée si l'accès au numérique est renforcé et permis sur l'ensemble du territoire.

3.1.3 Renforcer le tissu associatif et favoriser le bénévolat

Entre 2014 et 2018, le bénévolat a reculé de – 7 % en moyenne sur les territoires*.

.../...



3 Lutter contre les inégalités et renforcer la cohésion sociale pour permettre le maintien de l'équilibre social et générationnel du territoire

• 3.1 Développer un haut niveau de services pour tous dans une logique de proximité et d'accessibilité

.../... Cette tendance, même si le territoire bénéficie d'un tissu associatif riche, se confirme un peu partout en France et s'est même renforcée depuis le début de la crise pandémique. Ainsi, le territoire souhaite **faire la promotion du bénévolat en intervenant dès l'école** pour que l'activité associative soit considérée dès le plus jeune âge.. Il convient également de renforcer, en lien avec les communes, la communication faite sur les associations existantes et le lien qu'elles peuvent entretenir avec la population.

3.1.4 Renforcer l'accès à la médecine du quotidien

Renforcer l'accès à la médecine du quotidien permet de satisfaire la demande croissante de la population pour deux raisons : l'accroissement du vieillissement de la population, et la volonté d'attirer les jeunes populations.

L'Accessibilité potentielle localisée (APL) mesure les disparités d'accès à l'offre de soins. Elle démontre qu'un habitant de la CCVD a accès à 3,9 consultations par an sur le territoire, soit un chiffre identique à la moyenne nationale, mais en-dessous des moyennes des territoires voisins (4,3 consultations pour l'agglomération de Valence, et pour le territoire de Crest).

Pour autant, à l'intérieur de l'intercommunalité, il existe une disparité forte entre différentes communes. L'objectif numéro 1 du territoire en matière de santé est donc de **développer une politique attractive pour les généralistes et les spécialistes.**

.../...



3 Lutter contre les inégalités et renforcer la cohésion sociale pour permettre le maintien de l'équilibre social et générationnel du territoire

- 3.1 Développer un haut niveau de services pour tous dans une logique de proximité et d'accessibilité

.../... Dans un premier temps, de manière volontariste, le territoire souhaite se positionner pour **participer à des forums de rencontre avec des internes en médecine** pour démontrer l'attractivité du territoire, une condition importante pour l'installation de nouveaux médecins. Aussi, dans la foulée, la CCVD pourrait créer **un évènement annuel qui permettrait à des internes de pouvoir rencontrer des médecins** officiant déjà sur le territoire.

Une autre action importante que le territoire propose de faire : **envisager la mise en place de lieux d'hébergement pour les internes en stages** sur le territoire. Cette mesure est tout à fait en lien avec la volonté de **diversifier l'offre de logements**, notamment temporaires. Ce service dédié répond parfaitement au souci d'installation de futurs jeunes médecins.

Enfin, le territoire pourrait mettre en œuvre un **Contrat Local de Santé** pour définir une stratégie qui puisse répondre concrètement à la demande de la population en travaillant de concert avec les différents acteurs locaux : ARS, collectivités voisines... **Le développement d'une politique de prévention en santé doit être transversal à une politique de promotion de l'activité sportive, d'une alimentation saine et locale et du respect de l'environnement.**



3 Lutter contre les inégalités et renforcer la cohésion sociale pour permettre le maintien de l'équilibre social et générationnel du territoire

- 3.1 Développer un haut niveau de services pour tous dans une logique de proximité et d'accessibilité

3.1.5 Poursuivre la mise en œuvre d'une politique sociale pour les habitants les plus en difficulté

Toujours dans une volonté de pallier les inégalités sociales et culturelles, **la mise en application d'une politique en faveur des personnes les plus en difficulté apparaît primordiale**, y compris sur un territoire qui est socialement compact d'un point de vue des revenus moyens des foyers. Ne laisser personne au bord du chemin apparaît fortement comme une marque de fabrique de la CCVD.

Le territoire propose ainsi de poursuivre sa veille, et de la renforcer, pour identifier les personnes les plus précaires. Ainsi, **l'instauration d'une tarification solidaire pour avoir un accès facilité aux produits issus des circuits courts** est actuellement en cours de réflexion, en parallèle à d'autres mesures qui répondent à cette volonté d'universaliser l'accès au droit à se nourrir.

Le territoire pourrait également **prendre en compte le quotient familial dans la location de vélos électriques** afin de proposer et d'appliquer une tarification solidaire. Enfin, le territoire étudiera également la possibilité de réserver une flotte sociale de vélos et de scooters pour la Mission Locale, les CCAS et le CIAS.



3 Lutter contre les inégalités et renforcer la cohésion sociale pour permettre le maintien de l'équilibre social et générationnel du territoire

• 3.2 Renforcer l'accès au sport, à la culture et au patrimoine pour faire du lien

Cette orientation a aussi pour objectif de **continuer à œuvrer pour tous les habitants, y compris celles et ceux qui, par leur condition sociale et culturelle, seraient éloignés des activités de loisirs.**

3.2.1 Renforcer l'offre culturelle et la valorisation du patrimoine

La culture permet de faire du lien entre les habitants et contribue au développement de la cohésion sociale, dès lors qu'elle favorise la mixité.

Le territoire propose de **renforcer la culture hors les murs**, dans des lieux symboliques du territoire, et de déplacer la culture au sein des écoles pour sensibiliser à la culture et au patrimoine bâti et non bâti. Les élus souhaitent également que **soient diffusées les micro-folies sur l'ensemble du territoire**. Enfin, dans une volonté transversale de renforcer la cohésion entre les habitants, la culture devra aussi se définir par une mixité sociale et générationnelle. Cela va de pair avec **la création d'évènements culturels annuels** qui permettront de faire connaître les temps culturels et le patrimoine du territoire. Il s'agira ensuite de construire une stratégie prenant en compte les différentes populations. Les offices de tourisme auront un rôle considérable à jouer dans cette optique-là. Pour autant, il apparaît important de différencier les politiques en faveur de la culture (non figée) de celles en faveur du patrimoine (figé).

3.2.2 Développer la culture populaire sur le territoire

Parce que la culture a plusieurs visages, le territoire veut définir la culture populaire tout en développant sa visibilité et son accès sur l'ensemble du territoire. .../...



3 Lutter contre les inégalités et renforcer la cohésion sociale pour permettre le maintien de l'équilibre social et générationnel du territoire

- 3.3 Accorder une place majeure à tous les jeunes du territoire et favoriser la citoyenneté

3.3.1 Mettre en place un programme de réussite citoyenne

A destination des jeunes de 3 à 18 ans, la CCVD souhaite **proposer un programme de réussite citoyenne** comprenant une intervention sur le parcours éducatif des jeunes du territoire et sur la promotion de la vie associative et bénévole. L'objectif serait d'aider, de façon équitable, tous les jeunes qui en auraient le besoin. Le programme aurait pour objectif de **valoriser la pratique sportive, d'aider à l'orientation professionnelle, de développer la mise en réseau des jeunes avec les entreprises du territoire** notamment, de mettre en œuvre une bourse aux stages. Un travail de veille, y compris à l'école, doit être mis en place et la CCVD devra intervenir en milieu scolaire, notamment dans les écoles élémentaires et maternelles en complémentarité des actions communales, pour concrétiser plus fortement et plus rapidement cette action.

3.3.2 Rendre les activités accessibles à tous les enfants du territoire

L'objectif est bel et bien de **couvrir l'ensemble du territoire et toutes les catégories de la population du Val de Drôme**. Ainsi, plusieurs mesures peuvent être prises pour réduire les inégalités qui peuvent freiner l'accès aux activités proposées : **augmenter la mobilité dédiée et développer les activités à distance, amplifier les plages horaires d'ouverture des services et mutualiser les moyens humains, renforcer l'offre culturelle et les activités** notamment pour les jeunes en situation de précarité, **faire de la prévention sur la santé mentale**.



3 Lutter contre les inégalités et renforcer la cohésion sociale pour permettre le maintien de l'équilibre social et générationnel du territoire

- 3.3 Accorder une place majeure à tous les jeunes du territoire et favoriser la citoyenneté

3.3.3 Créer des lieux de convivialité

Toujours dans un objectif de renforcement de la mixité sociale et de la cohésion sur le territoire, les bassins de services pourraient **accueillir des lieux au sein desquels les jeunes habitants du territoire pourraient partager un temps et des activités.**

Si ces lieux sont importants pour entretenir une certaine cohésion entre les jeunes du territoire, **les moyens humains** qui seront alloués à cette action seront tout aussi importants.



3 Lutter contre les inégalités et renforcer la cohésion sociale pour permettre le maintien de l'équilibre social et générationnel du territoire

• 3.4 Anticiper le vieillissement de la population et développer le lien intergénérationnel

3.4.1 Développer l'offre de maintien à domicile

La grande majorité des logements de la CCVD sont des maisons individuelles. Ainsi, lorsqu'on évoque un **parcours résidentiel complet**, il convient aussi et surtout d'évoquer la **passerelle entre la maison individuelle et un nouveau logement**, qu'il soit plus proche des services et des commerces, en appartement comme en résidence. Une des volontés fortes portées par les politiques publiques, y compris au niveau national, est le renforcement du maintien à domicile. Pour cela, le territoire doit être en capacité de répondre à la demande par plusieurs biais : **étudier la mise en place d'un portage de repas à domicile, programmer un enlèvement des ordures pour les personnes à mobilité réduite, développer le transport à la demande, communiquer sur les droits existants, attirer, former et recruter du personnel soignant, développer la télémédecine et une offre de médecine mobile...**

3.4.2 Créer un parcours résidentiel complet

Il s'avère que le maintien à domicile ne soit pas une solution qui convienne à l'ensemble de la population des seniors. Alors que l'accroissement du vieillissement de la population est une donnée importante pour l'avenir de nos territoires, il convient de **réfléchir aux modes d'habitats dont nos aînés pourront bénéficier demain**. La densification des centres-bourgs et des centres-villes par la diversification des logements partagés et intergénérationnels apparaît comme naturellement une option très envisageable pour **créer un parcours résidentiel dédié complet sur le territoire**, et en adéquation avec la demande.

Enfin, le territoire peut **étudier la création d'un nouvel établissement d'accueil** à moindre coût pour les familles.



3 Lutter contre les inégalités et renforcer la cohésion sociale pour permettre le maintien de l'équilibre social et générationnel du territoire

• 3.5 Accompagner les entreprises et les acteurs dans le déploiement d'une politique d'emploi

3.5.1 Créer des structures d'insertion

L'état des lieux du territoire a mis en avant le fait que la population de la CCVD était plutôt bien formée par rapport à la moyenne départementale. Pour autant, 21,4 % des habitants n'ont aucun diplôme, soit près d'un cinquième de la population. Si le diplôme ne fait pas l'emploi, il catalyse tout de même la reprise d'activité. Ainsi le territoire a d'ores et déjà candidaté pour devenir **territoire Zéro Chômeur Longue Durée**.

C'est pourquoi la CCVD souhaite aussi **se doter de structures d'insertion** pour répondre aux besoins d'emploi et aux besoins de services du territoire. Il convient alors de travailler de concert avec les entreprises de tous types. Les exploitations agricoles souffrent d'un manque de main-d'œuvre important aujourd'hui qui pourrait être comblé par l'accueil de populations extérieures.

3.5.2 Conditionner l'accueil des entreprises

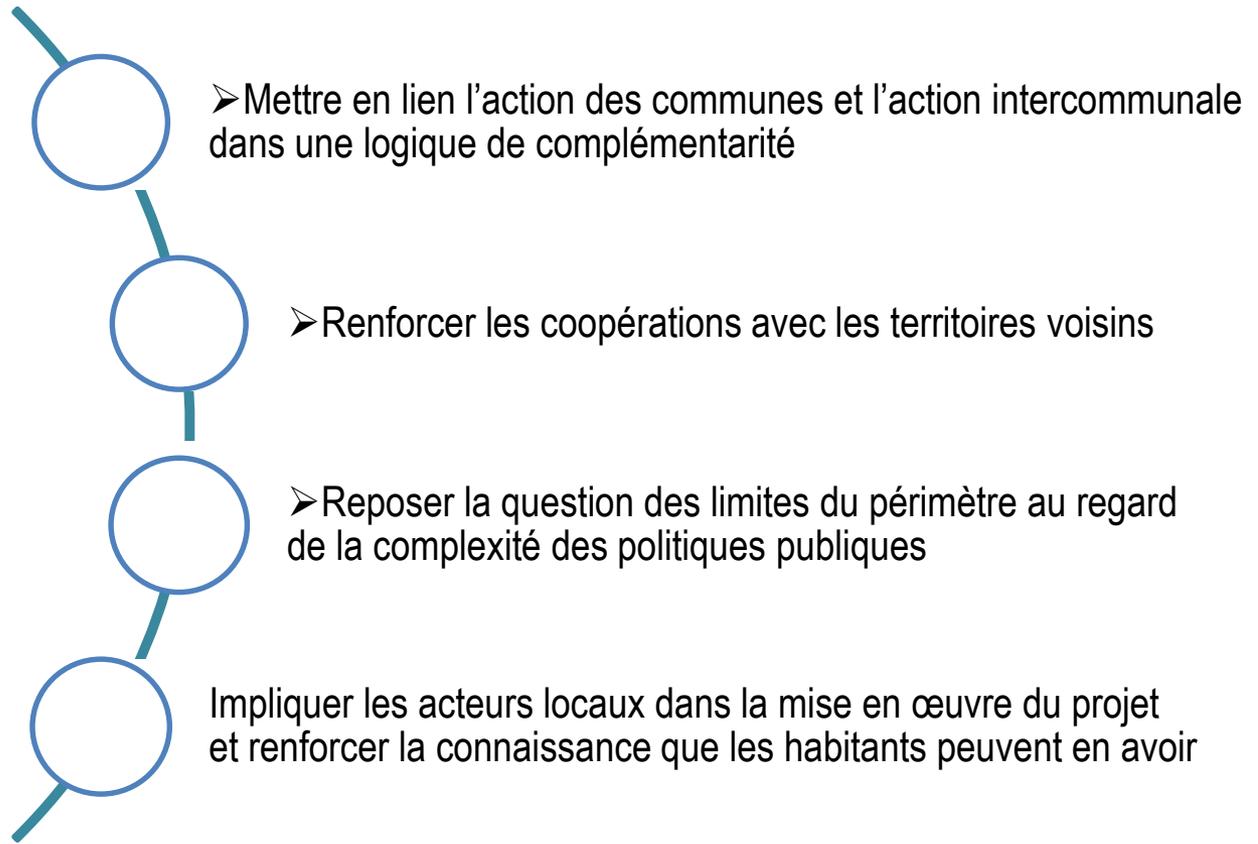
Les valeurs du Val de Drôme étant souvent mises en avant dans l'élaboration et l'application des politiques publiques, il convient de les respecter lorsqu'il s'agit d'accueillir de nouvelles entreprises : **conditionnement au nombre d'emplois créés, à la qualité des emplois, accompagnement du développement de l'entreprise**.

En premier lieu, **dynamiser l'entrepreneuriat et l'innovation**. Il s'agit d'anticiper et d'accompagner les mutations économiques, notamment industrielles, de renouveler le tissu productif local, de capitaliser sur les savoir-faire et les compétences et les valoriser localement. .../...



Le Projet de Territoire : Une ambition, 4 grands enjeux, 18 orientations

Organiser
l'action publique
au service
du Projet
de Territoire





4 Organiser l'action publique au service du Projet de Territoire

La Communauté de communes du Val de Drôme, pour mettre en œuvre son Projet de Territoire, **doit penser l'ensemble de son action publique de manière transversale**. Et bien évidemment, le fondement même du rôle de l'intercommunalité et celui de la commune doivent être définis en amont.

On touche aujourd'hui aux limites d'une organisation institutionnelle construite sur les doubles logiques du périmètre et des compétences. **L'évolution de l'économie territoriale et des modes de vie a renforcé l'interdépendance des territoires**. La plupart des enjeux sont aujourd'hui multiscalaires et il est de plus en plus difficile de confier l'intégralité d'une politique publique à une seule strate territoriale.

La prise en compte des enjeux de transition réclame **de sortir d'une organisation en silo, de mettre en œuvre des approches transversales permettant de faire converger et d'articuler au service d'un même enjeu un grand nombre de politiques publiques traitées de manière autonome** jusqu'à aujourd'hui, voire traitées par des collectivités différentes. Vient à l'agenda territorial la question de la mise en dialogue des territoires, de l'organisation des coopérations horizontales (entre l'EPCI et les communes) et verticales (entre les communes) au sein du bloc communal.



4 Organiser l'action publique au service du Projet de Territoire

- **4.1 Mettre en lien l'action des communes et l'action intercommunale dans une logique de complémentarité**

4.1.1 Développer la logique d'une intercommunalité qui « fait avec les communes »

La logique intercommunale n'a jamais été de supplanter le rôle de la commune. Elle doit être facilitatrice des politiques publiques communes et faire avec les communes qui la composent. Les élus ont fait ressortir pendant les premiers entretiens leur conception de l'intercommunalité qui permettait de « **faire à plusieurs ce que les communes ne pouvaient pas faire elles-mêmes** ». Il convient alors de **dépasser les potentielles oppositions entre petites communes et grandes communes pour positionner l'intercommunalité au-dessus des intérêts purement communaux**. Et même si les transferts de compétences ont été imposés par l'Etat, il convient de dessiner un périmètre de compétences qui sont encore communales et qui permettent à l'ingénierie communale de préserver la proximité qui les lie aux habitants.

4.1.2 Poursuivre et renforcer les mutualisations horizontales

Une des clés du bon fonctionnement de l'intercommunalité est de **multiplier et de renforcer les mutualisations entre les communes, qu'elles soient financières, matérielles ou humaines**. Le territoire le fait déjà avec les secrétariats de mairie, l'assistance aux marchés publics et l'équipe technique...



4 Organiser l'action publique au service du Projet de Territoire

- **4.1 Mettre en lien l'action des communes et l'action intercommunale dans une logique de complémentarité**

4.1.3 Développer une offre de services mutualisée entre communes du même bassin

Pour ce qui concerne l'ingénierie technique, les mutualisations n'ont pas obligatoirement à se positionner à l'échelle intercommunale. Les communes d'un même bassin peuvent tout à fait, dans une volonté de préserver et de renforcer proximité et réactivité, **mutualiser les bâtiments, les services juridiques**... selon le besoin des communes concernées.



4 Organiser l'action publique au service du Projet de Territoire

- **4.2 Renforcer les coopérations avec les territoires voisins**

4.2.1 Mettre en œuvre les coopérations avec les territoires voisins

Les territoires ne peuvent plus raisonner uniquement selon leur périmètre et agir en fonction. Ils se doivent de **dépasser leurs frontières administratives pour calquer l'application de leur politique publique à la pratique territoriale de leurs habitants**. La CCVD a déjà plusieurs actions communes avec les autres EPCI de la vallée de la Drôme, permettant ainsi de réfléchir et de concrétiser des politiques publiques sur une plus grande échelle, lorsque cela est nécessaire.

4.2.2 Poursuivre la coopération nationale et internationale

La vallée de la Drôme est historiquement connectée au reste du monde puisqu'elle représente une des portes d'entrée vers l'Europe. La CCVD a déjà une politique de développement forte avec les communautés rurales de plusieurs pays comme le Sénégal. Au niveau national, notamment sur certaines politiques publiques liées à la mobilité, comme le ferroviaire par exemple, le territoire se doit **d'entretenir les liens politiques et administratifs qui le lie avec les décisions législatives**.

4.2.3 Développer de nouveaux partenariats

Toujours dans une quête de nouveaux horizons en matière de coopération interterritoriale, le territoire peut **développer de nouveaux partenariats avec l'Ardèche par exemple, notamment en matière d'agriculture, de mobilité, de tourisme, d'économie circulaire et d'énergie**.



4 Organiser l'action publique au service du Projet de Territoire

- **4.3 Reposer la question des limites du périmètre au regard de la complexité des politiques publiques**

4.3.1 Mettre en œuvre une conférence des exécutifs

Parce que les périmètres administratifs sont constamment dépassés et ne sont pas respectés par la pratique des habitats, le territoire souhaite **questionner son propre périmètre, avec les collectivités voisines, pour penser encore plus collectivement la vallée de la Drôme par exemple.**



4 Organiser l'action publique au service du Projet de Territoire

- **4.4 Impliquer les acteurs locaux dans la mise en œuvre du projet et renforcer la connaissance que les habitants peuvent en avoir**

4.4.1 Impliquer les acteurs qui font vivre le territoire

Dans un souci de partage, de cohérence mais également d'entretenir une vision commune, le territoire souhaite **proposer aux acteurs locaux qui font vivre le territoire, qu'ils soient économiques, associatifs ou encore locaux, de participer à veiller sur le devenir de ce Projet de Territoire.** La réflexion sera portée au niveau de la forme et du fond qu'il faudra définir pour conduire cette coopération.

4.4.2 Intégrer la jeunesse dans le déroulé des actions

Les élus ont défini des axes forts pour accompagner la jeunesse du territoire, il s'agit aussi de l'impliquer dans la mise en œuvre du Projet de Territoire. Pour cela, les élus pourront réfléchir à l'instauration d'un Conseil intercommunal des jeunes.

4.4.3 Renforcer l'appropriation par les habitants

Enfin, il est important pour la réussite même du projet de renforcer l'appropriation de l'intercommunalité par les habitants et le développement si ce n'est d'un sentiment d'appartenance au territoire, au minimum d'une adhésion aux valeurs, à la vision et aux enjeux qui sous-tendent son développement.